DAKAR TIMES

QUOTIDIEN D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES / www.dakartimes.info

n° 678 Lundi 5 Août 2019 - ISSN : 2517 9179 • PRIX 100 FCFA

AFFAIRE DU TF 1451/R

ÉLÉMENTS NOUVEAUX SUR LES 94 MILLIARDS

Au regard de l'Article 140 de la Loi n°99-06 du 29 Janvier 1999 du Code de procédure pénal, il n'existe pas de détournement de deniers publics dans cette affaire des 94 milliards Fcfa. «DakarTimes» l'avait écrit et il le confirme ! D'ailleurs, dans cette transaction, Sofico a perdu 202 milliards Fcfa en acceptant de vendre à 37.000 Fcfa le mètre carré, au lieu de 75.000 Fcfa. A ce stade de la procédure, il n'y a pas de détournement, mais «DakarTimes» veille… Nous dénoncerons les prédateurs, connus ou cachés, des deniers publics, quel que soit le camp dans lequel ils se situent…

LIRE EN PAGE 7

- **Les deux actes d'acquiescement (44.833.159.000 FCFA et 49.950.000.000 FCFA) déjà signés par l'État ;**
- **Ousmane Sonko, «Monsieur 12%» perd le marché devant Tahirou Sarr ;**
- **Yasemin Fédan, le gérant d'«Atlas», la société d'Ousmane Sonko ;**
- **A quand une Commission d'enquête sur l'affaire Petro-Tim, le marché du Building, le contrat de Total, le marché des cartes d'identité, la gestion du Port de Dakar etc. ?**

CYAN - MAGENTA - JAUNE - NOIR

GUINÉE

Arrivée à Conakry de la dépouille de l'enseignant tué en France

La dépouille de l'enseignant guinéen victime il y a deux semaines d'une agression "raciste" à Rouen, dans le nord-ouest de la France, a été rapatriée samedi soir à Conakry, en vue de l'inhumation, ce lundi 05 août 2019.

Le corps de Mamoudou Barry (31 ans) est arrivé à l'aéroport de Conakry à bord d'un vol régulier parti de l'aéroport Charles de Gaulle, à Paris. Il a été accueilli par des dizaines de parents et proches du défunt, dont plusieurs femmes en pleurs. Les ministres guinéens des Affaires étrangères et de la Jeunesse, Mamadi Touré et Mouctar Diallo, et un représentant de l'ambassade de France à Conakry étaient également présents. «Le gouvernement guinéen suit de très près l'évolution de l'enquête pour élucider le mobile de ce crime odieux. Nous sommes convaincus que justice sera rendue, car les crimes racistes ne peuvent être tolérés», a déclaré le chef de la Diplomatie guinéenne.

À la suite de l'agression contre Mamoudou Barry, un homme a été interpellé et hospitalisé en raison de problèmes psychiatriques. Le représentant de l'ambassade de France, Fabien Talon, a dit être porteur d'une lettre de condoléances du président français Emmanuel Macron à son homologue guinéen, Alpha Condé, et au peuple de Guinée.

Une cérémonie a eu lieu dimanche matin à l'université publique Sonfonia de Conakry, où Mamoudou Barry a fait une partie de ses études. Ses collègues universitaires et amis doivent prononcer des témoignages sur sa vie. Le cortège funèbre a ensuite quitté Conakry, dimanche soir, pour la ville de Mamou, à 300 km de la capitale, où est prévue la prière mortuaire, ce lundi, suivie de l'inhumation à Bolaro, village natal du défunt, à une trentaine de kilomètres plus loin, selon ce programme.

Mamoudou Barry, père d'un enfant de deux ans, est mort des suites de ses blessures, après avoir été roué de coups dans la rue, le 19 juillet 2019, lors d'une agression qualifiée de "raciste" par ses proches à Canteleu, dans la banlieue de Rouen. Il avait soutenu une thèse de droit sur les «Politiques fiscales et douanières en matière d'investissements étrangers en Afrique francophone», le 27 juin dernier à Rouen. **AFP**

NIGERIA

Un responsable de l'Opposition dénonce l'inhumation «secrète» de soldats

Au Nigeria, un responsable de l'opposition dénonce l'inhumation «secrète» par l'État de soldats tombés au front dans le cadre de la lutte contre Boko Haram. Atiku Abubakar dit s'être appuyé sur un rapport.

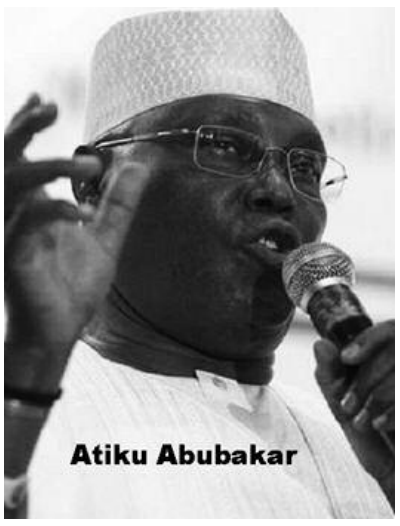

Où sont enterrés des soldats nigérians tombés au front lors des combats contre la secte islamiste Boko Haram ? C'est en tout cas la question que se pose ces derniers temps Atiku Abubakar. Et c'est une déclaration que ce responsable de l'opposition nigériane a rendue publique jeudi 1er août qui en fait foi. «Je ne peux pas imaginer qu'en l'espace d'un an, des dizaines de grands patriotes avaient été tués et enterrés secrètement sans que leurs familles en soient informées», a écrit le membre du Parti démocratique populaire (PDP, opposition).

«Les hommes et les femmes de nos forces armées constituent notre première, notre deuxième et notre dernière défense contre nos ennemis nationaux et étrangers et doivent être traités avec amour, respect, dignité et reconnaissance pour le service précieux qu'ils rendent au Nigeria», a-t-il ajouté. D'après le site premiumtimesng.com, le «scandale» avait été révélé par The Wall Street Journal qui a publié, le 31 juillet dernier, un article intitulé «Le Nigeria enterre des soldats la nuit dans un cimetière secret».

"Commission d'enquête"

Et l'organe d'indiquer qu'au moins 1 000 soldats tués depuis que les groupes terroristes ont lancé l'offensive l'été dernier. «À la nuit tombée, les corps des soldats sont secrètement transportés d'une morgue qui est parfois si encombrée que les cadavres sont livrés par camion, selon des soldats nigérians, des diplomates et un haut responsable du Gouvernement», rapporte encore le journal américain.

Si Abubakar dit ne pas prendre l'enquête du Wall Street pour argent comptant, il exhorte néanmoins le gouvernement à tirer cette affaire au clair. «Parallèlement à cela, j'encourage vivement la création d'une commission d'enquête composée d'anciens officiers militaires réputés, chargée de mener une enquête et de rendre compte aux Nigérians du véritable état de la guerre contre le terrorisme et des mesures à prendre pour que le Nigéria mette fin rapidement à l'insurrection en cours», a-t-il déclaré. Depuis son insurrection, le 27 juillet 2009, Boko Haram a déjà fait plus de 27.000 morts et plus de 2 millions de déplacés.

John Ndinga NGOMA (Africanews)

NIGERIA

Des mamans luttent pour élever leurs enfants nés d'un viol

Joy fait partie des plus de 14.000 volontaires à être rentrés au Nigeria, dans le cadre d'un programme mis en place par l'Organisation internationale pour les migrations depuis 2017.

Un groupe dans lequel on retrouve près d'un tiers de femmes qui pour la plupart, rentrent chez elles avec des enfants nés d'un viol au cours de leur périple vers l'Europe. Violée par l'un des gardes, Joy, qui a eu son premier enfant à 17 ans s'est inscrite dans un programme de réinsertion dans la vie active. Elle tente à présent de rétablir une vie normale. «Mais je me dis que tant que je suis en vie et que mon fils aussi, il y a de l'espoir. Après tout ce que nous avons vécu tous les deux ensemble, je l'aime très, très fort».

«Parfois, les gens pensent. Je suis sa nounou. Ils ne croient pas que je lui ai donné naissance. Alors je dois juste leur dire que je suis la maman. Ils vont me demander : ''comment ça se fait ?" Et c'est une histoire que je ne veux pas raconter», déclare la jeune femme.

Faith, qui a une histoire similaire, est tombée enceinte après avoir été vendue comme esclave sexuelle par des trafiquants d'êtres humains en Libye. «Jusqu'au dernier jour de ma grossesse, il abusait de moi, il couchait toujours avec moi. Parce que si je disais non, il n'allait pas m'emmener à l'hôpital… Il n'allait rien faire pour moi. Je devais donc accepter de le faire».

Dans ce centre de protection, ces jeunes mères isolées sont assistées par des travailleurs sociaux qui fournissent une assistance matérielle et psychologique. «Quand ils viennent avec des enfants dont on ne veut pas. Surtout les enfants qui ont été ramenés après que leurs mères ont été violées. Leur identité n'est pas révélée. C'est beaucoup de traumatisme pour les mères. Nous avons des cas où les mères sont très agressives envers ces enfants», explique Jennifer Ero, coordinatrice nationale du Réseau de protection de l'enfance.

La majorité des migrants déclarent avoir peur de retourner dans leurs familles avec une nouvelle bouche à nourrir. L'OIM estime qu'ils sont plus de 60.000 Nigérians toujours en Libye, et 600.000 migrants de 39 nationalités différentes : la grande majorité d'entre eux est reçue dans des centres de rétention, en prison, dans des maisons closes ou des centres clandestins gérés par des mafias ou des milices.

AFP

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Après le Texas, une nouvelle fusillade fait au moins 9 morts dans l'Ohio

Au moins 10 personnes, dont l'assaillant, ont été tuées dimanche dans une fusillade qui s'est produite à Dayton, dans un bar dans l'Ohio, a annoncé la police sur Twitter. C'est la deuxième tuerie aux États-Unis en moins de 24 heures.

Au lendemain d'une fusillade au Texas, une nouvelle tuerie a fait au moins dix morts, dont le tireur, à Dayton dans l'Ohio, dans le nord-ouest des États-Unis, a annoncé la police de la ville dimanche 4 août au matin. Il s'agit de la deuxième fusillade en moins de 24 heures aux États-Unis.

La fusillade, qui a également fait au moins 16 blessés, est intervenue quelques heures après une autre tuerie, à El Paso, au Texas, où un homme a tué au moins 20 personnes et en a blessé 26 autres avant d'être interpellé. "Le tireur est mort. Il y a neuf autres morts. Au moins 16 autres personnes ont été hospitalisées pour des blessures", a déclaré la police sur Twitter.

La fusillade s'est produite un peu après 1 h du matin dans le quartier animé d'Oregon, a déclaré à la presse un officier de la police locale, Matt Carper. "Le tireur est mort des blessures par balles reçues lors des tirs de riposte des policiers", a-t-il expliqué, précisant qu'aucun policier n'avait été blessé. Le suspect a ouvert le feu dans la rue "avec un canon long et de nombreuses munitions", a-t-il ajouté. "Par chance, nous avions plusieurs policiers dans le quartier lorsque cet incident a débuté, aussi y a-t-il eu un très court épisode de violence, on a eu beaucoup de chance".

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION DES MLAGISTRATS DU SÉNÉGAL (UMS)

Téliko fait le point sur la situation actuelle de la Justice

L'Union des Magistrats du Sénégal (UMS) a tenu son Assemblée générale ordinaire, samedi 03 août à Saly Portudal (Mbour). Cette rencontre de haute facture entre les acteurs de la Justice, en présence de leur ministre de tutelle, a été une occasion pour le juge Souleymane Téliko, reconduit président de l'UMS, de revenir sur la mission que s'est assignée ladite structure, avant d'évoquer d'autres aspects liés, particulièrement, au fonctionnement de la Justice au Sénégal.

Le Sénégal est un pays souvent cité en exemple pour son modèle de démocratie relativement stable en Afrique. Cette belle image de nation de la «Téranga» se reflète sur le système judiciaire du pays qui, malgré certaines critiques qu'il essuie de la part de ceux qui remettent en cause son indépendance vis-à-vis de l'Exécutif, reste une Institution respectée pour le travail remarquable de ses vaillants acteurs. C'est pourquoi, lors de l'Assemblée générale, samedi dernier, de l'Union des magistrats du Sénégal (UMS), le juge Souleymane Téliko, président de ladite structure, a rappelé à ses camarades l'importance de préserver et de mieux embellir cette image de la Justice. Et pour cela, il faut indubitablement que le pouvoir Exécutif ne soit point une sorte de «commandant» ou un «maitre» qui donne des ordres au Judiciaire. C'est dans cette optique que l'UMS a d'ailleurs réitéré ses doléances en rappelant, notamment, ses propositions pour garantir la séparation «effective» des pouvoirs.

A l'endroit de ses collègues, le juge Téliko leur dira: «les nombreuses journées de réflexion que nous avons tenues durant ce mandat ont indéniablement contribué à renforcer les capacités de nos membres. Mais il ne s'agit là, pour ainsi dire, que de la partie visible de l'iceberg. Car ces forts moments d'échanges ont aussi eu le mérite de contribuer à révéler au grand jour, le côté jardin de la Justice, souvent mal connu parce que peu ouvert au public. En effet, la tenue de journées scientifiques, sur des thèmes aussi variés que la problématique des longues détentions, le trafic illicite de migrants ou encore le processus électoral, a démontré qu'au-delà de ce qui est supposé être son cœur de métier, le magistrat reste aussi, pour paraphraser Césaire, ''poreux à tous les souffles du monde''».

Pour une Justice indépendante au service exclusif de la société

Le président de la Cour d'Appel de Thiès invitera ses camarades à faire de la Justice une réponse aux demandes de la société dans le respect des règles qui la régissent. «Le magistrat n'hésite pas à sortir de la quotidienneté judiciaire pour se mettre à l'écoute de la société», souligne le juge Souleymane Téliko. Avant de poursuivre: «Cette sensibilité citoyenne constitue à nos yeux, un legs précieux de nos illustres prédécesseurs qui, en plus d'avoir porté l'UMS sur les fonts baptismaux, ont su, engagement et clairvoyance en bandoulière, rehausser l'image et le prestige de la magistrature sénégalaise bien au-delà des frontières de notre pays». Pour rendre un hommage aux personnalités du secteur de la Justice sénégalaise qui ont su forger son image, le président de l'UMS dira: «Je pense à des hommes comme Kéba Mbaye, Assane Bassirou Diouf et à tant d'autres qui ont écrit l'une des plus belles pages de l'histoire judiciaire de ce pays». Et d'ajouter : «Certes, les époques ne sont pas les mêmes; les défis non plus. Mais comme le rappelait Frantz Fanon : «Chaque génération doit découvrir sa mission, l'accomplir ou la trahir».

Les préoccupations de l'UMS

Par ailleurs, Souleymane Téliko a, lors de l'Assemblée générale de l'Union des magistrats du Sénégal, dressé le bilan de l'UMS. «L'ambition, que nous avions déclinée, se résumait à une chose: préserver l'esprit qui a animé les fondateurs de notre organisation qui s'est très tôt imposée comme un cadre de réflexion, de solidarité et d'action au service des magistrats et de la Justice. A cet égard, la tenue d'une dizaine d'activités scientifiques ; la livraison, au profit de 49 juridictions du pays, de matériels informatiques d'une valeur de plus de 40 millions ; la signature d'une police d'assurance-santé, etc., sont quelques-unes des réalisations qui ont permis de donner corps à notre vision de l'UMS».

En présence Me Malick Sall, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, le juge Téliko en a profité pour tirer la sonnette d'alarme sur certaines des préoccupations qui relèvent de la responsabilité des pouvoirs publics. En ce sens, le magistrat interpellera leur autorité de tutelle : «Monsieur le Ministre, une Justice crédible et respectable, c'est d'abord une Justice qui se rend dans des locaux adaptés, conçus à la mesure de la majesté et de l'autorité d'un Pouvoir véritable. Ainsi, la situation de la plus haute institution judiciaire du pays, la Cour suprême, qui tarde à disposer d'un siège digne de son rang, préoccupe tous les acteurs de la justice. De même, dans de nombreuses juridictions, le personnel judiciaire en général et les magistrats en particulier, travaillent dans des conditions qui ne cadrent pas avec les exigences d'un service public moderne et performant. Il en est ainsi du tribunal de Grande instance de Pikine, installé provisoirement dans des locaux exigus et peu adaptés».

Amadou KA

VISITES DE L'OPPOSITION CHEZ LE PAPE DU SOPI

Après Sonko et Adama Gaye, Mamadou Lamine Diallo chez Wade

L'ancien président de la République du Sénégal, Me Abdoulaye Wade continue de recevoir des membres de l'opposition pour discuter de différents points en rapport avec l'actualité nationale. Après Ousmane Sonko, leader du Pastef et le journaliste Adama Gaye, le pape du Sopi a reçu en audience, vendredi 02 Août, Mamadou Lamine Diallo, président du mouvement «Tekki». La gestion des ressources naturelles, le dialogue politique, la mise en place d'une opposition forte, sont entre autres les questions abordées lors de la rencontre.

Le Président du Mouvement Tekki a tenu à rencontrer l'ancien président de la République Me Abdoulaye Wade afin d'échanger avec lui sur plusieurs questions liées à l'actualité nationale, selon une note d'information du PDS dont Dakar Time a reçu copie. Membre du Congrès de la Renaissance Démocratique (CRD) Mamadou Lamine Diallo indique qu'il a été chez l'ancien chef de l'Etat du Sénégal, pour lui faire le compte rendu de leurs initiatives relatives au scandale du pétrole et du gaz au Sénégal. « Ils ont, plus précisément, parlé de la plainte déposée auprès du Premier Cabinet d'Instruction près le Tribunal de Grande Instance de Dakar. La plainte vise toutes les personnes citées dans le scandale Petrotim » précise la note.

Le document d'ajouter que vu l'urgence, le CRD n'avait pas pu, préalablement, discuter avec lui des procédures entamées pour exiger toute la lumière sur ce scandale.

Le député a également fait comprendre au secrétaire général du parti démocratique Sénégalais que leur congrès partage son point de vue sur le dialogue national. «Après les réticences du Président Ousmane Sonko leader de Pastef exprimées à Me Wade sur le dialogue national, l'honorable député Mamadou Lamine Diallo confie lui aussi que le CRD qu'il anime avec d'autres leaders notamment, Abdoul Mbaye (ACT) et Thierno Alassane Sall (République des Valeurs) partage avec le Président Abdoulaye Wade et le PDS la même position sur le dialogue politique de Macky Sall qu'il considère dépourvu de sens» a-t-on lu dans le document.

Par ailleurs, les deux hommes politiques ont échangé sur l'état de l'opposition et de «l'impérieuse» nécessité d'avoir une opposition forte et unie afin d'être un réel contre pouvoir qui pourra prendre en charge les préoccupations de populations. Ils ont également abordé d'autres questions d'ordre intellectuel notamment, les mathématiques et plusieurs autres sujets de recherche.

Pour rappel, Mamadou Lamine Diallo a emboité le pas au député Ousmane Sonko et au journaliste Adama Gaye reçu en audience par Me Abdoulaye Wade le 25 Juillet dernier. A l'image de cette visite, les points abordés lors de la précédente rencontre étaient entre autres, « la situation actuelle du pays avec l'actualité dominée par des scandales ; la gestion familiale du pétrole et celle des autres ressources naturelles par l'actuel président ; la gestion des intérêts stratégiques du Sénégal ; la finance islamique. Il a été touché par la confiance du président Wade qui lui a montré le livre qu'il est en train d'écrire sur cette thématique…».

Devant Me Abdoulaye Wade, le président du Pastef avait déploré le comportement de la frange de l'opposition qui est allée répondre à l'appel du président Macky Sall, «sans, estime-t-il, se poser des questions sur les enjeux de ce dialogue». Lors de cette audience, Ousmane Sonko a fait savoir que l'opposition ne doit pas servir de caution à Macky Sall et s'est également interrogé sur la bonne foi de ceux parmi eux, qui, semblent abandonner le combat pour le rétablissement de Khalifa Sall et de Karim Wade «dans leurs droits qui leur ont été ôtés par la seule volonté de Macky Sall».

Etant sur la même longueur d'onde en ce qui concerne le dialogue instauré par le président Sall, Me Wade et Ousmane Sonko considèrent que la participation de l'opposition à ces concertations, la détournera des vraies difficultés des populations qui subissent déjà de fortes hausses décidées par le gouvernent sur les prix des produits de première nécessité. Ils comptent alors établir ensemble des programmes de résistance pour le respect du calendrier républicain.

Un point de vue que partage désormais le Congrès de la Renaissance Démocratique (CRD) si l'on se fie à la déclaration du président du mouvement Tekki.

Yaye Moussou TRAORE

MAMADOU DIOP DECROIX, AJ PADS

«Pour faire face au Pouvoir, l'Opposition doit organiser le peuple»

Le Secrétaire général du parti And Jëf/Pads n'accorde aucun crédit aux conclusions de l'enquête de la Commission parlementaire sur l'affaire du détournement présumé de 94 milliards FCFA par l'ancien Directeur des Domaines, Mamour Diallo. Dans l'émission "Grand Jury" sur la RFM, Mamadou Diop de Decroix est aussi revenu sur la stratégie inefficace de l'Opposition, qui peine à mobiliser, malgré les scandales qui se succèdent avec le régime de Macky Sall. Pour le député, le pays est malade de ses Institutions et doit avoir le courage de tout revoir en fond. Morceaux choisis…

Manifestations pour la transparence dans les affaires publiques.

Nous agitons la question du pétrole et du gaz depuis novembre 2014. Nous nous réjouissons de l'initiative de la plateforme «Aar Li Nu Bokk», qui donne plus d'envergure à cette question. Nous avions envisagé, dans le cadre du Front patriotique pour la Défense de la République (Fpdr), avec le Président Abdoulaye Wade, de déposer une plainte à Paris (France) et à New York (États-Unis). Les documents sont encore disponibles sur internet. Jusqu'à présent, la situation n'a pas avancé. On parle de ressources nationales. Si les choses marchaient normalement, on n'aurait pas dû en arriver là. L'État doit se dépêcher de prendre les dispositions nécessaires pour que l'on sache ce qui s'est exactement passé. S'il y a des sanctions à prendre, les exécuter et récupérer ce qui peut l'être, s'il y a lieu de le faire.

Mais les stratégies de lutte de l'Opposition ne sont pas efficaces. Je l'ai toujours dit. Elle doit organiser le peuple. Si cela n'est pas fait, les meilleurs citoyens, en termes d'engagement, seront présents aux manifestations et les autres iront vaquer à leurs occupations. Il faut organiser des coordinations au niveau des départements, des communes et des quartiers. Ce sera ainsi, avec une mobilisation de la jeunesse. Si l'on parvient à réaliser 25% d'organisation par cette méthode, ce serait des milliers de personnes qui participeront aux manifestations, au lieu de centaines, actuellement. Les Sénégalais sont indignés et révoltés, mais cela ne suffit pas. Apparemment, l'Opposition veut surfer sur cette indignation et croire que cela va marcher. La question est de savoir inciter les Sénégalais à s'approprier ce combat.

Macky Sall, homme africain de l'année dans le secteur du pétrole.

Aussi longtemps que l'État n'acceptera pas de faire les efforts nécessaires pour que toute cette affaire soit tirée au clair, quelle que soit la nationalité des hommes qui cohabitent autour de nos ressources naturelles, la situation n'évoluera pas. Cet homme d'affaires qui va décerner un prix à Macky Sall (Eyong Nyok Ayuk, promoteur d'Africa Oil and Power) est présenté par la presse comme quelqu'un au casier judiciaire chargé. C'est aussi valable pour Frank Timis.

Arrestations d'activistes.

Je pense que cela ne fait pas très sérieux. L'on envoie une personne en prison pour alerte au terrorisme (Guy Marius Sagna). Cela n'a pas de sens. Beaucoup de personnes ne sont pas d'accord avec le style et le ton d'Adama Gaye (journaliste arrêté pour offense au chef de l'État), mais l'on ne peut pas envoyer les gens comme cela en prison. J'ai fait huit mois de prison, en 1975, à cause de l'article 80. Cela fait maintenant 44 ans, et cet article est encore là, avec ces histoires d'offense au chef de l'État. La question de fond est que nous avons un système qui, depuis 1960, ne bouge pas. L'on a l'habitude de dire que les hommes passent et les Institutions demeurent. La bonne formulation est que les hommes pensent, le système reste. Dans ce pays, l'on refuse juste de réinventer notre existence. Et cela dans tous les domaines. Et tant que cela ne sera pas le cas, rien ne changera. Nos élites qui s'expriment sont formées à l'école française, mais doivent intégrer nos us et coutumes. Il faut poser le débat pour le bon équilibre.

Affaire du scandale des 94 milliards.

Je suis de ceux qui disent que les Institutions du pays sont à terre, parce que le président de la République est un monarque républicain. Trop de pouvoirs sont concentrés entre ses mains. L'Assemblée nationale n'est pas libre. Pourquoi il n'y pas eu de Commission d'Enquête parlementaire avec le scandale du Prodac ? Avec l'affaire Aliou Sall, Petro-Tim ? Cela, il n'est même pas important de se poser la question. Ils ne vont pas le faire, et même s'ils le faisaient, ce serait la même chose qu'avec Mamour Diallo (ancien Directeur des Domaines).

Cette expérience-là (affaire 94 milliards de FCFA), qui est en train de se dérouler, montre simplement le manque de sérieux de nos gouvernants. La Commission d'Enquête parlementaire produit un rapport, court vers la presse, alors qu'elle connait très bien les dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Aussi longtemps qu'elle n'a pas soumis en plénière les conclusions de son rapport, la Commission n'a pas le droit de les faire paraitre. Ces députés ne respectent même pas la loi. On demande aux uns d'être sérieux et à d'autres de faire ce qu'ils veulent. A quoi sert la Justice au Sénégal ?

Dialogue politique.

Je suis de tout temps partisan de l'unité de l'Opposition. Cependant, elle n'est pas faite pour l'unanimisme. Ce sont des partis politiques souverains qui ont chacun, en principe, un projet de société et un programme. Nous avons en commun de poser un pied pour que la démocratie puisse s'ancrer dans le pays. Tout le monde est présent au dialogue politique, sauf le PDS. Là-bas, on veut revenir à des règles consensuelles pour qu'une élection ne soit plus sérieusement contestée. La Présidentielle de 2019 aurait pu aboutir à un résultat extraordinaire. Tout ce qui avait permis, entre 1992 et 2014, d'avoir des élections libres et transparentes, a été bousculé et remplacé par des mesures non consensuelles. Il est question de se battre pour revenir à la situation d'avant. Si l'on crache sur cette occasion, que va-t-on faire ?

Depuis que nous avons commencé à dialoguer, beaucoup de manifestations ont été autorisées. Nous en avons discuté. Ce n'est pas parce qu'on discute avec le Pouvoir que l'on fait confiance à Macky Sall. Mais, si cela peut nous permettre de ramener une atmosphère paisible dans le pays, que lui gouverne et que les autres s'opposent, l'on doit le faire. Le Président a satisfait nos conditions pour participer au dialogue. Je ne vois en quoi parler avec Macky Sall compromet celui qui s'y aventure. Pourquoi l'on ne reproche pas la même chose au Président, lorsqu'il discute avec l'Opposition ? Aujourd'hui, nous sommes sortis du Ministère de l'Intérieur, ce qui est déjà très important. Il y a des phénomènes qui montrent qu'il y a une volonté de faire avancer les choses.

Propos résumés par Lamine DIOUF

CONSÉQUENCE DU CONFLIT CASAMANÇAIS

Un périmètre de 1, 2 million de métres carrés sous l'emprise des mines

Un périmètre de 1,2 million de métres carrés reste encore infecté par les mines en Casamance où les opérations de déminage sont à l'arrêt depuis quelques années, a alerté le directeur général de l'Agence nationale pour la relance des activités économiques et sociales en Casamance (Anrac), Ansou Sané.

«Les opérations de déminage sont à l'arrêt en Casamance alors qu'il reste au total de 1,2 millions de mètres carrés à déminer dans 144 localités», a souligné Ansou Sané, insistant «sur l'urgence de reprendre les activités de déminage». Le Directeur général de l'Anrac animait dimanche une conférence de presse sur les opérations de collecte de données concernant les populations impactées et déplacées, ainsi que les réfugiés au niveau des localités frontalières. Ansou Sané a annoncé que «plusieurs opérations de collecte de données sont en cours pour recenser tous les réfugiés et personnes déplacées» Il a indiqué que «sous la supervision de la Préfecture de Ziguinchor, un travail d'harmonisation et d'articulation des interventions des différentes structures est en cours». M. Sané a signalé que «dans une même zone, plusieurs projets et programmes se déroulent au même moment pour les mêmes cibles».

«Nous voulons jouer ce rôle d'harmonisation et d'articulation (…). Cela nous permettra d'élaborer un programme de structuration et d'enregistrement des données pour avoir toutes les statistiques qui nous permettront d'élaborer un plan efficace», a poursuivi Ansou Sané. Pour «mieux accompagner le retour des populations, il est important de procéder au déminage», a t-il dit, rappelant que l'Etat avait créé en 2008 le Centre national antimines du Sénégal (Cnams) pour «déminer la Casamance».

«Un total de 2 millions de métres carrés a été déminé. Mais les opérations sont à l'arrêt», a fait observer le directeur général de l'Anrac. Ansou Sané a ensuite plaidé pour la reprise des activités de déminage pour «permettre à l'Etat du Sénégal de respecter son engagement d'avoir une Casamance totalement déminée d'ici à l'horizon 2021».

APS

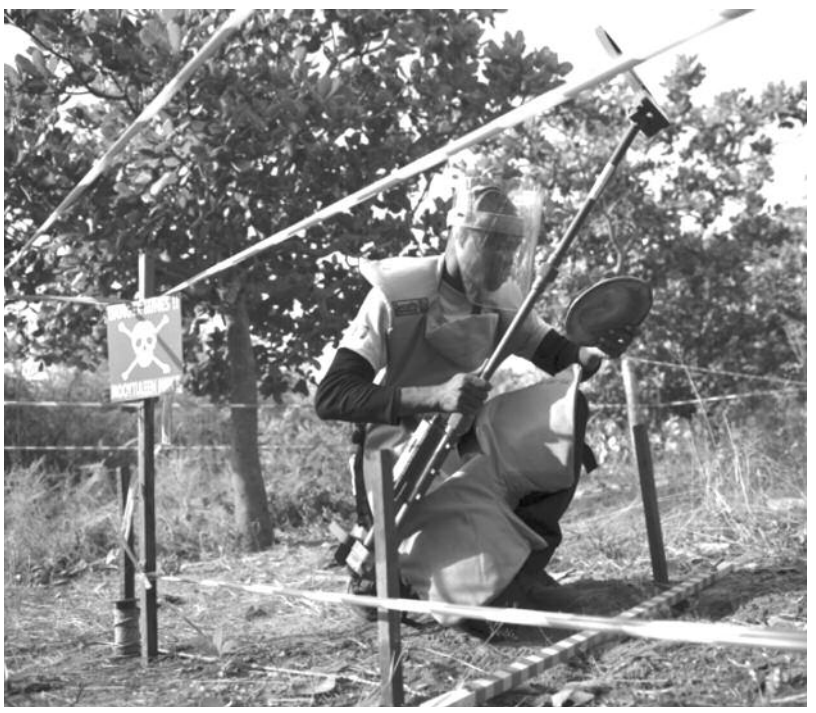

CONSTAT DE L'ONU

L'emprise des groupes Jihadistes au Sahel et en Afrique de l'Ouest continue de croître

Lors de sa dernière audition à l'Assemblée nationale, le chef d'état-major des armées (CEMA), le général François Lecointre, a dit que, au Mali, «nous avons été exagérément optimistes en imaginant en 2013 que tout serait résolu et que la victoire éclair remportée contre les jihadistes se traduirait immédiatement en un succès politique» car, «force est de constater que tel n'a pas été le cas». Et d'estimer que, «malheureusement, les conditions d'une extension de la déstabilisation de la zone sont réunies».

Certes, la force Barkhane, qui est à l'oeuvre depuis le 1er août 2014 dans la bande sahélo-saharienne (BSS) a obtenu des succès opérationnels significatifs, notamment en éliminant plusieurs chefs jihadistes de premier plan. Mais comme l'Hydre de Lerne, les groupes terroristes finissent par se régénérer… Et c'est ce qu'avance le 24e rapport de l'Équipe d'appui de surveillance des sanctions prises par les Nations unies à l'égard d'al-Qaïda et de l'État islamique (EI ou Daesh).

«L'ambition et l'emprise croissantes de groupes terroristes au Sahel et en Afrique de l'Ouest, où les combattants se réclamant d'Al-Qaida et de l'EI collaborent afin de saper l'autorité de juridictions nationales fragiles, comptent parmi les faits les plus marquants survenus à l'échelle internationale au cours de la période considérée. Le nombre d'États de la région susceptibles de voir les mouvements insurrectionnels du Sahel et du Nigéria franchir leurs frontières a augmenté», avance ce document.

Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, les différents groupes jihadistes sont su se réorganiser pour faire face à la force Barkhane mais aussi à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (Minusma) et aux forces armées locales.

Au Mali, et depuis mars 2017, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM ou JNIM pour Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimi) fédère, sous l'autorité Iyad Ag Ghali, dont Ansar Dine, al-Mourabitoune, l'Émirat de Tombouctou (ex-katiba sahélienne d'al-Qaïda au Maghreb islamique, ndlr), la Katiba Macina ou encore la katiba el-Kassam.

Le groupe Ansarul Islam est particulièrement actif au Burkina Faso, comme, a priori, l'État islamique dans le grand Sahara (EIGS). Ce dernier est aussi solidement implanté au Mali et au Niger. En outre, tout laisse à penser qu'il a des liens avec l'organisation «Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique» (Iswap), issue d'une scission du groupe nigérian Boko Haram.

«Il est possible que l'État islamique du Grand Sahara et le groupe Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique aient coopéré dans l'attaque des forces nigériennes commise à Tongo Tongo en mai 2019 (une embuscade ayant une vingtaine de tués, ndlr) et qu'ils soient en train d'établir une base de soutien logistique dans la ville de Sokoto, au Nigéria», indique le rapport de l'ONU. Ce qui ne va pas faciliter la tâche de la force Barkhane si cette information se vérifie.

Quoi qu'il en soit, l'Équipe de suivi de l'ONU avance que, «en Afrique de l'Ouest, la violence a monté en flèche sous l'influence d'affiliés de l'EI ou d'al-Qaida» et que leurs «activités de recrutement se sont multipliées». En outre, poursuit-elle, la «porosité des frontières et le manque de moyens des autorités pour faire face à la menace grandissante aggravent la situation.»

Le nord du Mali reste le «centre de gravité» du GSIM. Il exerce une «influence décisive» en s'appuyant sur «plusieurs (…) katibas pour poursuivre son objectif de radicalisation de la population», précise le rapport.

«Ansar Dine reste actif au nord de Kidal. L'Émirat de Tombouctou, situé au nord de Tombouctou, a bénéficié de l'attrition des effectifs d'Al Mourabitoune, toujours actif dans le secteur de Gao/Ansongo. La Katiba du Macina a réussi à établir un deuxième bastion pour le GSIM dans la région de Mopti-Hombori-Douentza et à la frontière avec le Burkina Faso, dans la

direction de Bobo-Dioulasso», détaille le document de l'ONU.

En outre, poursuit-il, les partisans du GSIM ont «ouvert environ 650 écoles dans la région, sur lesquelles ils exercent un contrôle, afin de transformer la société suivant les préceptes du groupe.» Ce qui n'augure rien de bon pour la suite…

Dans le centre du Mali, le rapport confirme que la «violence interethnique est alimentée par des groupes terroristes qui cherchent à favoriser la radicalisation» et précise que «Bah Ag Moussa facilite la liaison entre l'Émirat de Tombouctou et la Katiba du Macina qui s'est appuyée sur ses succès opérationnels pour créer une nouvelle zone d'opérations pour le GSIM».

Enfin, la Katiba el-Kassem reste active à l'est de Tombouctou et dans la région de Ndaki, malgré l'élimination de son chef, en octobre 2018, tandis que la katiba Serma, présente au sud de Douentza et de Hombori, assure le lien entre le GSIM et le groupe burkinabè Ansaroul Islam.

Par ailleurs, le rapport de l'ONU confirme indirectement la mort du chef d'al-Mourabitoune, Mokhtar Belmokhtar, dans la mesure où il indique que ce dernier a été remplacé par Hamza al-Jazairi. Éliminé en février par la force Barkhane (et le détachement de forces spéciales Sabre), Djamel Okacha, alias Yahia Abou el Hammam, chef de l'Émirat de Tombouctou et resposable des opérations du GSIM, a été remplacé par Messaoud Benaireche, alias Abou Oussama al-Jazairi.

«La stratégie actuelle d'AQMI est de remplacer les personnalités de premier plan et les combattants de GSIM tués lors d'opérations antiterroristes par des combattants chevronnés en provenance de Libye», relève l'ONU.

Alors que deux touristes français avaient été enlevés, en mai, dans le parc national du Pendjari, au Bénin, le rapport indique que le «Parc national du W, situé à cheval sur le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, est en train de devenir un nouveau bastion pour les groupes terroristes de la région, notamment l'État islamique du Grand Sahara, qui continue de coopérer avec JNIM au Mali et au Niger.» Et d'ajouter que les «groupes terroristes implantés au Sahel empiètent de plus en plus sur les frontières du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo.»

Une autre tendance préoccupante, au regard des «connexions» avec l'EIGS, est la montée en puissance continue de l'ISWAP, organisation qui, depuis mars, serait désormais dirigée par Abdullah Ibn Umar al-Barnawi, un fils de Mohammed Yusuf, le fondateur de Boko Haram. «Ce changement pourrait avoir conduit le groupe à durcir sa position en intensifiant son rythme opérationnel et en commettant des actes de violence exemplaires envers des prisonniers des forces de sécurité locales», explique le rapport de l'Équipe de suivi. «Le groupe invite aussi les combattants terroristes étrangers à se rendre dans sa zone d'opérations», note-t-il encore. Enfin, ses effectifs seraient conséquents puisqu'un État membre les estime à 4.000 jihadistes; ce qui en ferait la branche régionale la plus importante de l'EI.

OPEX

CENTRAFRIQUE

Six mois après, un accord de paix toujours fragile

Près de six mois après sa signature, l'accord de paix de Khartoum, conclu entre le Gouvernement centrafricain et les groupes rebelles, demeure fragile.

Le rapport publié, samedi 03 août, par un groupe d'experts de l'ONU sur la République Centrafricaine fait état d'exactions quotidiennes par des éléments membres de groupes armés signataires de l'Accord. «Des éléments membres de groupes armés signataires de l'Accord ont commis presque chaque jour des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire", estiment les experts de l'ONU qui ajoutent que : "rien ou presque ne vient prouver que les combattants aient véritablement changé de comportement ou que leurs chefs aient entrepris d'identifier et de sanctionner les coupables".

«Depuis la signature de l'Accord, les principaux groupes armés, en particulier les groupes de l'ex-Séléka, ont non seulement conservé leurs postes de contrôle, mais également renforcé leur mainmise sur certains territoires et acheté des armes»

Entre 10 et 70 violations de l'accord, signé le 6 février, sont enregistrées, chaque semaine par la Mission de l'ONU en République Centrafricaine (Minusca). Les experts de l'ONU expriment également leurs réserves au sujet des unités spéciales mixtes, composées de soldats des Forces armées centrafricaines et d'éléments des groupes rebelles, dont le déploiement est prévu par l'accord de Khartoum.

"Les chefs de l'ex-Séléka voient dans le déploiement des unités spéciales l'occasion d'officialiser le positionnement de leurs combattants le long des axes routiers et dans des localités situées dans leurs zones d'influence, ce qui explique qu'ils tiennent à se voir confier le commandement de ces unités", indiquent les auteurs. Toutefois, "aucun des cinq autres accords signés depuis le début de la crise, à la fin 2012, n'avait mobilisé autant d'efforts de la part des protagonistes nationaux et internationaux" soulignent-ils.

La Centrafrique, pays de 4,5 millions d'habitants classé parmi les plus miséreux au monde, a basculé dans la violence et le chaos en 2013, après le renversement du président François Bozizé par la rébellion de la Séléka.

AFP

RETOUR DE KARIM, AFFAIRES MITTAL, PÉTRO-TIM, CAN 2019, LOCALES, ACTIVISTES ARRÊTÉS

Les cadres libéraux pilonnent le «Macky»

A l'issue de sa réunion du jeudi 25 juillet 2019, tenue à la permanence Oumar Lamine Badji du Pds, la Fédération nationale des Cadres libéraux (Fncl) dit s'associer «aux forces vives du pays, notamment le PDS et son Secrétaire général national, Me Abdoulaye Wade, pour s'incliner devant la mémoire d'Ousmane Tanor Dieng, Secrétaire général du Parti socialiste, et souhaiter que le respect des principes démocratiques permette de sauvegarder ce patrimoine national qu'est le PS », lit-on dans un communiqué reçu hier, dimanche 4 août 2019, à la rédaction de DakarTimes.

A examen de la situation nationale, la FNCL «constate, avec amertume, que malgré le deuil, le régime des Faye-Sall persiste encore dans le culte de la médiocrité, caractéristique de leur manque d'ambition pour notre jeunesse, en fêtant avec faste l'échec de notre équipe nationale à la finale de la CAN 2019», déplore e communiqué des cadres libéraux. «En effet, les qualités de nos vaillants footballeurs ne s'accommodent pas d'une deuxième place», souligne le Fncl. Et de marteler qu'«un Bilan s'impose et les responsabilités de l'État, de la Fédération, ainsi que de l'encadrement technique doivent être situées dans cette déconvenue et, au nom de la transparence que requiert le niveau du football professionnel mondial».

Affaires Mittal et Petro-Tim : «une perte de milliards»

La CAN, aux yeux des Cadres libéraux, «est certes importante, mais elle ne saurait nous détourner des préoccupations essentielles de la population sénégalaise, qui reste déterminée à combattre la mal gouvernance et la mainmise de la famille du Président sur nos ressources naturelles». Sur ce registre, poursuit la source, «l'affaire Arcelor Mittal doit être dénoncée et tirée au clair, au même titre que Petro-Tim, pour avoir fait perdre des milliers de milliards de nos francs au Sénégal et avec la complicité du Président Macky Sall et de son ministre des Mines d'Alors, Aly Ngouille Ndiaye».

«De la gravité de cette affaire», les Cadres libéraux demandent à leur Secrétaire général national, le Président Abdoulaye Wade, «de prendre toutes les mesures requises, y compris une saisine de la Justice nationale et internationale, aux fins de clarifier l'affaire Arcelor-Mittal, qui frise la haute trahison». La Fncl souhaite, par ailleurs, que le Pds «puisse dire sa part de vérités, par la voix de sa plus haute autorité, le Président Maître Abdoulaye Wade, qui fut le premier à dénoncer le scandale Petro-Tim, en 2014». Par conséquent, poursuit le texte, «cette vérité nous la devons au peuple, à l'histoire et que nous devons surtout participer à l'éclatement de la vérité. Car, tout dans l'histoire de notre Parti nous condamne à lutter contre la corruption et à exiger la reddition des comptes».

Le Procureur «disqualifié», l'affaire Lamine Diack ressuscitée

C'est pourquoi la FNCL «considère que les déclarations de la présidente de l'Ofnac, jamais démenties, disqualifient le Procureur Serigne Bassirou Gueye, qui doit être démis de ses fonctions, car n'étant plus apte à dire le Droit au nom du Peuple, afin de crédibiliser la voie juridictionnelle de clarification et de règlement du scandale financier Petro-Tim». Aux yeux des membres de la Fncl, «il doit en être de même avec l'argent russe du dopage, qui a servi à financer l'Opposition d'alors dans un complot international contre le régime du Sopi et, ainsi clarifier, par l'intermédiaire des juridictions nationales comme internationales, les origines du financement de la campagne de l'Opposition pour les Locales de 2009 et la Présidentielle de 2012», qu'elle a remportée face au Pds.

Le Président Macky Sall, s'interrogent les Cadres libéraux, «n'a-t-il pas été élu en 2012 par l'argent sale du dopage, puis réélu par un complot politico-judiciaire, en 2019, qui lui a permis d'écarter tous les challengers sérieux, dont notre candidat Karim Wade, et d'introduire la plus triste trouvaille de l'histoire politique du Sénégal que constitue le parrainage ?». Et les libéraux d'ajouter : «Et conscient de l'impossibilité de son application pour les élections locales et de l'impopularité de son régime, suite à la vérité sur l'affaire Petro-Tim, face visible d'une gestion utérine du pouvoir, le Président Macky Sall se prépare à franchir le Rubicon en voulant reporter, pour la deuxième fois, les élections locales, sous le couvert d'une parodie de dialogue national».

Contre tout nouveau report des Locales

S'agissant des Locales, initialement prévues pour décembre 2019, «la Fncl met en garde le Pouvoir contre tout report des élections municipales, preuve du mépris de Macky Sall et de son régime contre le pouvoir local et sa gestion». Aussi, appelle-t-elle «tous les démocrates à barrer la route, par tous les moyens, à ces manœuvriers qui ne règnent que par le mensonge et la manipulation des chiffres pour couvrir leur incapacité à gérer le Sénégal». La preuve est fournie, selon la Fncl, «par le début de la flambée des prix, (qu') une dette intérieure qui étouffe les PME et les sociétés industrielles et de service». Il est temps, selon les Cadres libéraux, «que le peuple sénégalais corrige l'erreur historique de 2012 en combattant, par tous les moyens, le régime de Macky Sall et, conséquemment, abréger la souffrance du peuple sénégalais en se rangeant massivement derrière les listes du PDS, le 1er décembre 2019», date initialement retenue pour la tenue des Locales.

Arrestation de Guy Marius Sagna : Une dictature rampante ?

Sur un autre registre, «la Fncl regrette que la Justice, levier suprême de notre État de Droit, soit érigée en un instrument du régime de Macky Sall pour réprimer, écarter et humilier ou faire taire les Sénégalais déterminés à rester debout pour défendre le peuple et ses intérêts». Et pour rendre à la Justice son indépendance, la Fncl dit ne s'interdire «aucun moyen de lutte, car la préservation de notre système politique est à ce prix». La Fncl «considère que l'arrestation et la détention arbitraire de notre compatriote Guy Marius Sagna est la dernière manifestation de la folle volonté de Macky Sall d'instaurer une dictature dans notre pays, mais c'est peine perdue, car nous ferons face par tout moyen».

Pour toutes ces raisons, «la Fncl exige sa libération immédiate et sans condition», mais également «le retour d'exil et la réhabilitation de notre frère Karim Wade, à qui la FNCL réaffirme son soutien inconditionnel et sa solidarité totale ; de même qu'elle exige la libération de Khalifa Ababacar Sall». Selon les Cadres libéraux, «pour arrêter cette forfaiture qui s'institutionnalise, la Fncl s'engage aux côtés des forces vives du pays et appelle le peuple, seul souverain, à se mobiliser» car, «seul le peuple est souverain !».

Wade est devenue «une idéologie»

La Fncl rappelle que «le Pds a une tradition de lutte et a décisivement participé à toutes les conquêtes de libertés démocratiques, sous la direction éclairée du SGN Me Abdoulaye Wade, qui a encadré l'essentiel des leaders politiques de notre époque». Autant de conquêtes, selon la Fncl, «âprement gagnées, une à une, au prix de profondes cassures et déchirures, souvent graves, doivent nous faire réfléchir à panser les plaies et nous engager dans des retrouvailles de la famille libéralo-wadiste, pour l'intérêt supérieur du pays et la paix des esprits ?».

D'ailleurs, la Fncl considère que «Wade est devenu, par sa grâce et sa classe, le point de convergences de toutes les forces vives du Sénégal, de l'Afrique et, sans même s'en rendre compte, une idéologie». A ce titre, concluent les Cadres libéraux, «il appartient donc à la jeunesse sénégalaise de transcender cette pensée et de se l'approprier».

Mame Sémou DIOP

AFFAIRE DES 52 ATTESTATIONS À DES BÉNINOIS

Le Cesti à la barre

La section Cesti (Centre d'étude des sciences et techniques de l'information) du Syndicat autonome de l'enseignement supérieur (Saes) a décidé de porter devant la Justice l'affaire des 52 attestions délivrées à des Béninois.

Une décision qui intervient à la suite d'une lettre ouverte adressée au Président Béninois, Patrice Talon. ''Une plainte sera déposée auprès du procureur de la République pour qu'une enquête judiciaire soit ouverte. De plus, la Cour suprême sera saisie aux fins d'annulation de la décision de la direction du Cesti'', indique le communiqué parvenu à Seneweb.

Les enseignants reprochent à Cousson Traoré Sall d'avoir livré des attestations sans l'aval du comité pédagogique, en violation des règles de fonctionnement de l'institut. Il est aussi reproché à la directrice ''son refus de communiquer les notes des récipiendaires'' et les critères d'évaluation, ainsi qu'une tentative d'étouffer l'affaire à l'interne.

Le Saes semble mesurer la gravité de sa décision, mais dit l'assumer au nom de la bonne cause. ''Ce sera un précédent dans l'histoire du Cesti. Mais la Section Saes-Cesti souhaite ancrer la transparence et la reddition des comptes dans la culture organisationnelle du Cesti. Ainsi nul ne pourra, à l'avenir, se prévaloir de sa position administrative pour décider, selon sa seule volonté, qui devra avoir un parchemin du Cesti'', précise-t-on. Le syndicat promet d'ailleurs, sans précision de date, que son conseil va s'adresser à la presse pour éclairer la lanterne de l'opinion.

Seneweb

CYAN - MAGENTA - JAUNE - NOIR

AFFAIRE DU TF 1451/R

La vérité sur les 94 milliards Fcfa

Il est nécessaire de saluer l'initiative pris par l'Assemblée nationale, qui assume sa mission de contrôle de l'action gouvernementale. C'est là qu'il faut saluer la démarche de la Commission des Finances de l'Assemblée, présidée par Mme Dème Dié Mandiaye Ba, qui a initié cette Commission d'Enquête parlementaire, sous l'impulsion du député Me Djibril War, président de la Commission permanente des Règlements, des Privilèges et de la Discipline du Parlement panafricain.

Les conclusions de la Commission d'Enquête parlementaire ont formellement démenti les accusations de détournement portées par le député Ousmane Sonko qui, à la suite de la publication du rapport, s'est engagé dans une campagne de diversion, puisqu'il a été pris dans son talent de diffamation. Non content d'avoir assez amusé la galerie, il s'est mis à menacer de poursuivre les membres de la Commission devant le tribunal, une niaiserie dont il aurait l'exclusivité. Plus d'une trentaine de personnes ont été entendues, lors des auditions, et elles ont presque tous démenti le leader de Pastef. Mieux encore, certains membres de la famille ont accusé Ousmane Sonko, lors de leur audition, de tentative d'escroquerie et de faux sur des documents.

Les membres de la Commission ont obtenu l'ensemble des actes notariés de Mercalex et d'Atlas, sociétés de Sonko, qui a réclamé une commission de 12% aux familles. Il a été remarqué l'implication d'un certain Yasmin Fedan, un Libanais qui travaille avec Ousmane Sonko, puisqu'il est gérant d'Atlas. La Commission a entendu des Inspecteurs des Impôts et Domaines, un ancien Directeur général des HLM, mais aussi des avocats, des techniciens, sans oublier Tahirou Sarr et l'ancien Directeur général des Domaines, Mamour Diallo.

La Commission ayant terminé ses enquêtes sur le dossier des 94 milliards, l'Assemblée nationale doit également mettre en place des Commissions d'enquêtes parlementaires pour mettre la lumière sur les affaires qui ont eu à défrayer la chronique : affaire Petro Tim, le marché du Building administratif, le contrat de Total, le marché des cartes d'identité nationale, la gestion du Port de Dakar, la Maison du Sénégal aux Usa, la gestion des semences etc.

La Constitution sénégalaise protège les familles

L'Article 15 de la Constitution stipule : «Le droit de propriété est garanti par la présente Constitution. Il ne peut y être porté atteinte que dans le cas de nécessité publique légalement constatée, sous réserve d'une juste et préalable indemnité». Mais, l'Etat a violé l'article 15 de la Constitution, puisqu'il n'a pas payé avant d'exproprier. L'expropriation a été faite dans les années 80, et c'est en 2018 que l'Etat, par deux actes d'acquiescement, reconnait devoir de l'argent et accepte d'indemniser.

En plus, le montant payé, 94 milliards, n'est pas juste. Car la société Sofico a cédé à 37.000 FCFA le mètre carré, alors que le prix exact est de 75.000 Fcfa. Sur chaque mètre carré, Sofico a perdu 38.000 FCFA en profit de l'Etat. L'agent judiciaire de l'État allait se défendre en déclarant, certainement, que le prix est «juste», parce que les héritiers ont accepté de baisser le prix du mètre carre.

Il n'existe aucun indice de détournement de deniers publics !

Il faut rappeler que l'Article 140 de la Loi n°99-06 du 29 janvier 1999 qui dit : «A l'encontre des personnes poursuivies par application des articles 152 à 155 du Code pénal, le Juge d'instruction délivre obligatoirement : 2-Mandat de dépôt, lorsque le montant du manquant initial est égal ou supérieur à 1.000.000 de francs…». Dans cette affaire qui nous réunit, aujourd'hui, aucun manquant n'a été relevé dans le budget de l'Etat du Sénégal pouvant matérialiser un détournement de deniers publics. Pas de manquant, pas de détournement possible.

Par ailleurs, chaque année, l'Etat met dans le budget un montant destiné aux paiements des indemnités d'expropriation. Ce montant est de 10 milliards de francs CFA par an. Pour les années 2018 et 2019, ce budget n'a pas été mobilisé. Comment est-ce possible donc de détourner 94 milliards de FCFA dans une procédure d'expropriation en cours, sans aucun paiement effectué ?

Les actes d'acquiescement qui confirment Sofico

Les deux actes d'acquiescement (44.833.159.000 FCFA et 49.950.000.000 FCFA) prouvent que l'Etat doit de l'argent à Sofico. D'abord, les 94 milliards doivent être payés, mais Sofico a également renoncé à 202 milliards de francs pour avoir vendu le mètre carré à un prix réduit. Or, le Tribunal avait désigné un expert indépendant, qui avait estimé le coût global du site à 296 milliards de FCFA, selon le rapport d'expert qu'il avait commandité.

Qui est intermédiaire ?

Sofico est présenté comme un intermédiaire par les membres du Pastef. Pour rappel, le Juge avait rejeté l'homologation de l'acte de cession entre les familles et Sofico, en rappelant que cette dernière est un intermédiaire, alors que la Loi interdit l'intermédiaire dans les opérations d'expropriation. Mais, dans son arrêt du 11 janvier 2018, la Cour d'Appel de Dakar qui a cassé le jugement en première instance, a écarté l'avis du Juge qui avait présenté Sofico comme un intermédiaire en ces termes. Selon le Juge, Sofico n'a pas un statut d'intermédiaire, parce qu'elle s'est substituée aux héritiers, après avoir acheté la créance. Un intermédiaire, c'est quelqu'un qui est payé avec les retombées d'une transaction. Or, Sofico n'est pas payée comme intermédiaire. Lorsqu'elle a acheté la créance, les familles se sont retirées de la procédure.

En plus, l'intermédiaire suppose l'existence d'une ou des personnes entre les deux parties en négociations, avec la possibilité de se faire payer au terme des transactions par l'une ou les deux parties. Or, dans cette affaire, Sofico a payé aux familles qui ont quitté la procédure, après avoir vendu la créance.

Le 22 mars 2016, Me Massata Mbaye, avocat des familles, a signé avec Sofico la proposition définitive de rachat de créances pour un montant de 2 milliards 500 millions de francs Cfa pour les familles, 300 millions de frais d'avocat payé par Sofico, 20 millions de frais de commission courtage. S'y ajoute le chèque BIS d'un montant de 25 millions payés aux Impôts dans cette opération suivi d'un autre paiement estimé à 1 milliard de FCFA, versé toujours aux Impôts. (Montrer la proposition de rachat de créances, la quittance de la Dgid, la notification de redressement).

AFFAIRE DES 94 MILLIARDS

La Commission d'enquête parlementaire n'a commis aucune faute

Ousmane Sonko accuse la Commission d'Enquête de «violation des dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale», en diffusant les conclusions de ses travaux. Parce que, selon lui, la Commission a déclaré sur la base des auditions et des documents qu'il n'y a pas un détournement de deniers publics.

L'ancien candidat à la Présidentielle a brandi, à l'appui de son réquisitoire, l'article 363 du Code pénal, qui aurait été violé par la Commission. Il promet de se constituer partie civile pour les «94 milliards». Mais, faudrait-il rappeler au leader du Pastef que la condition élémentaire, apprise en première année de droit, est que pour engager une action en justice, il faut avoir intérêt et qualité à agir. Se substituerait-il alors au Ministère public et à l'Agent judiciaire de l'Etat pour engager des actions de détournement de deniers publics ou autres délits prévus par les articles 142 et suivants du Code Pénal ?

Contrairement à ce que croit Sonko, la Commission d'Enquête n'a, en aucun cas, commis une quelconque illégalité. D'abord, elle avait déjà fini ses travaux et déposé son rapport auprès du Bureau de l'Assemblée nationale. En deuxième lieu, il n'est nullement interdit à la Commission d'enquête d'informer les citoyens sur les étapes de la procédure. Il s'y ajoute que, dans la pratique parlementaire de beaucoup d'assemblées parlementaires en Afrique, ailleurs en France et aux États-Unis, les auditions auxquelles procèdent les Commissions d'Enquête sont publiques et diffusées même par les chaînes de télévision.

La jurisprudence et la doctrine dominante admettent que les Commissions d'Enquête parlementaire organisent cette publicité par les moyens de leurs choix. Toutefois, elles peuvent décider que les auditions, ou certaines d'entre elles, seront tenues à huis clos. Seuls les autres travaux, notamment l'examen du rapport, sont secrets. En l'espèce, la Commission a reçu l'autorisation du Bureau de l'Assemblée et invité les députés au point de presse, où l'on avait noté même la présence de députés de l'Opposition. La Commission a bel et bien la latitude de dire qu'elle n'a point relevé, à l'issue de ses travaux après audition et examen des pièces d'éléments, d'indices constitutifs de détournement de deniers publics. Elle n'en a ni les pouvoirs, moins les prérogatives juridictionnels.

NÉGOCIATION DE COMMISSION

Ousmane Sonko, «Monsieur 12%»

«DakarTimes» a obtenu une copie de la Convention Atlas/Héritiers d'août 2018 et la Convention Mercalex/Héritiers de septembre 2018. Et pourtant, la créance a été achetée en mars 2016, c'est-à-dire deux ans avant. Ousmane Sonko n'a pas mentionné le nom de Mamour Diallo, ni dans sa lettre de dénonciation à l'Ofnac, ni moins dans sa plainte devant le procureur de la République, alors qu'il le cite dans ses déclarations politiques. Cela prouve son double langage.

Ousmane Sonko a voulu jouer un rôle d'intermédiaire dans ce dossier. Ce qui est interdit par la loi en matière d'expropriation. Cette interdiction vise les fonctionnaires qui ont accès aux dossiers, du fait de leur position, et qui peuvent créer des cabinets pour gagner de l'argent illicite dans l'intermédiation. Pourquoi l'auteur des dénonciations n'a pas mentionné les deux cabinets Mercalex et Atlas comme ayant des intérêts dans cette affaire ? Et pourtant, Sonko réclamait 12% de commission à Monsieur Dial, représentant une partie des familles. «DakarTimes» possède l'ensemble des conventions signées par le leader de Pastef, ainsi que le numéro du compte bancaire.

Ce qui est intriguant dans cette affaire, c'est que Mercalex (sise Mariste) et Atlas (domiciliée à Sud foire) ont deux adresses différentes, avec un même numéro de téléphone fixe (33 827 31 51) et le même gérant (Ismaïla Bâ)… Or, dans les actes notariés, le gérant d'Atlas s'appelle Yasemin Fédan. Lorsqu'Ousmane Sonko déposait ses plaintes, il avait déjà signé des conventions avec les familles. Un fait qu'il a dissimulé. Il a certes le droit de chercher des marchés pour gagner sa vie, mais il devrait dévoiler son intérêt dans ce dossier. Il a également caché qu'Abdourahmane Baldé, mandataire de Mercalex, est en même temps le Trésorier général adjoint de Pastef.

Liste des personnalités auditionnées par la Commission d'Enquête Parlementaire

Monsieur Mamour Diallo, ancien Directeur des Domaines ;
Monsieur le Birima Mangara, ancien ministre du Trésor ;
Le Gouverneur de la Région de Dakar, Président de la Commission nationale de Conciliation pour l'indemnisation des expropriations ;
Monsieur Cheikh Ba, ancien Directeur des Impôts et Domaines ;
Monsieur Meissa Ndiaye, Receveur des Domaines, Ngor Almadies ;
Monsieur Cheikh Diop, Directeur du Trésor ;
Monsieur Dame Fall à la Direction des Impôts ;
Monsieur Moustapha Niasse, Secrétaire général du Ministère du Trésor ;
Monsieur Antoine Diome, Agent judiciaire de l'État ;
Monsieur Ibrahima Wade, ancien Directeur des Impôts et des Domaines et ancien Directeur général des HLM ;
Monsieur Ibrahima Ndiaye, ancien Directeur général des HLM ;
Monsieur Mamadou Kassé, actuel Directeur Général des HLM ;
Le Conservateur de la Propriété foncière de Rufisque et d'autres particuliers,
Les héritiers : Yéri Diakhat", Dial;
Monsieur Mbaye, fils de feu Djily Mbaye ;
Des intermédiaires Thiandoum,
Les journalistes Mouth Bane et Madiambal

CYAN - MAGENTA - JAUNE - NOIR

FLECHES 1 - 359

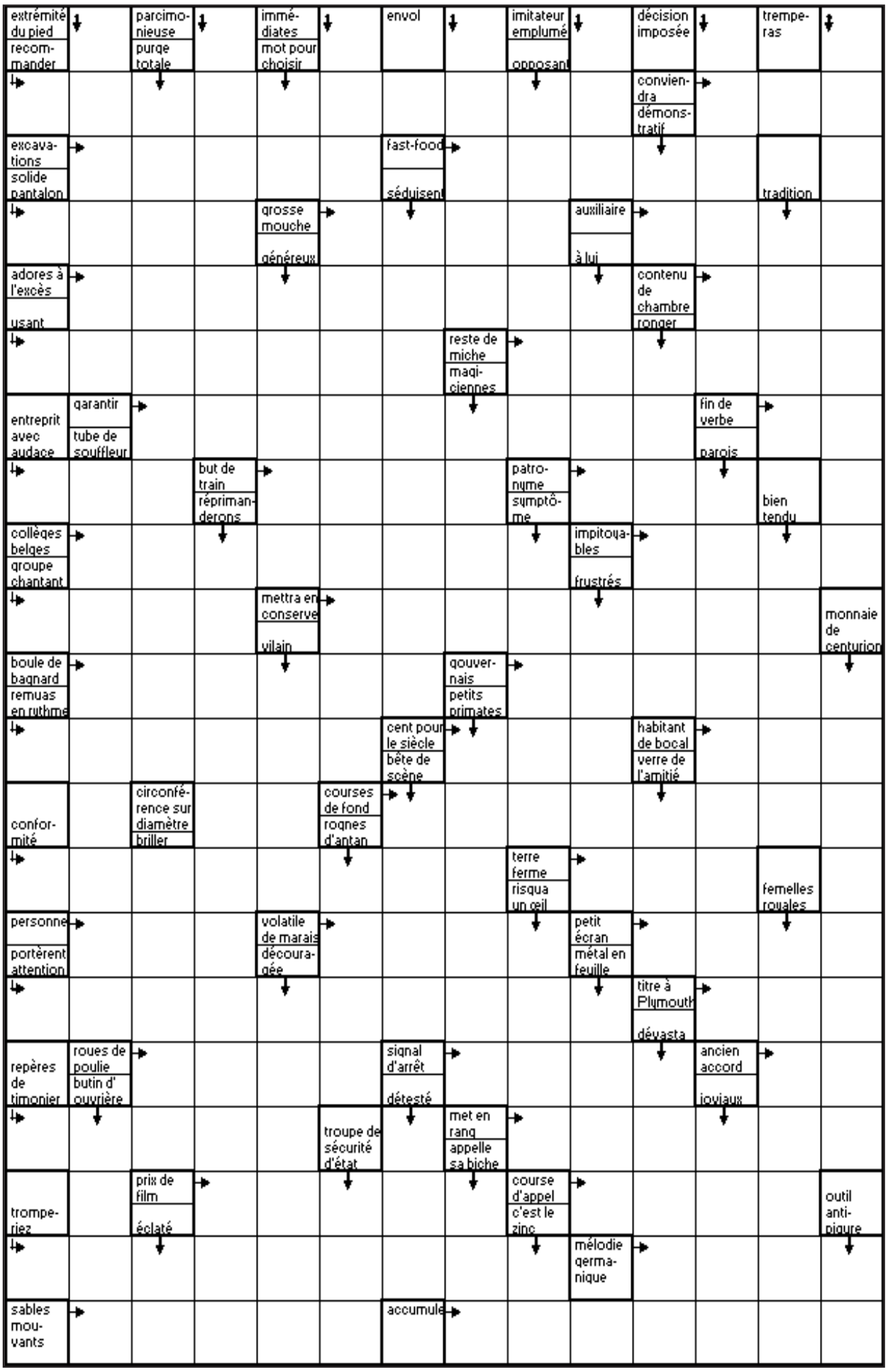

HOROSCOPE

Bélier

En ce moment, vous privilégiez l'amour, celui de votre partenaire principalement. Mais comme par effet de ricochet, cela vous rend plus aimable avec tout le monde!

Taureau

D'un côté vous resteriez bien tranquillement chez vous, et de l'autre le devoir vous appelle: tant de choses à faire et cela vous rend maussade... patience!

Gémeaux

N'ayez crainte de mettre en avant votre capacité à communiquer, car les contacts et les rencontres sont favorisés. D'autant qu'aujourd'hui votre créativité est au top!

Cancer

C'est le moment de mettre en avant vos dons et qualités et de penser à vos acquis personnels. Mais pensez aussi aujourd'hui à vous occuper de votre famille ou de votre patrimoine.

Lion

C'est la force et le pouvoir de création qui vous caractérisent en ce moment. D'autant que, ces jours-ci, les rencontres et les contacts sont favorisés.

Vierge

Actuellement, vous préférez vous isoler afin de faire le point ou de mieux rebondir par la suite. C'est le bon moment pour faire des économies...

Balance

En ce moment, les projets ne manquent pas! De plus vos amis vous sollicitent, mais vous n'êtes guère de bonne humeur aujourd'hui. Demain sans doute....

Scorpion

Malgré tous vos efforts pour gravir l'échelle sociale ou arriver à vos fins, vous ressentez une certaine fatigue. Prenez du recul et méditez, dans le silence si possible.

Sagittaire

Vous vivez une période où la philosophie ou les voyages occupent davantage votre esprit. Vos amis pourraient vous donner de très bonnes idées.

Capricorne

Depuis un certain temps, vous ne pensez qu'à l'argent et aux moyens d'en gagner plus. Ces jours-ci sont peut-être l'occasion d'arriver aux buts fixés.

Verseau

Vous vivez une période où votre partenaire ou vos collaborateurs sont au centre de vos préoccupations. Pourquoi ne pas élargir le débat, entreprendre différemment?

Poissons

Vous vivez une période où vos activités deviennent prioritaires. Mais cela vous permet de faire rentrer l'argent nécessaire à votre confort pécuniaire.

BLAGUES

C'est un français, un américain et un belge qui sont condamnés à mort. Ils ont le droit de choisir leur exécution. Le français décide de prendre la guillotine, pour la patrie. Le bourreau fait son office et tranche la tête du pauvre homme. L'américain choisit la chaise électrique, on l'installe, le bourreau appui sur l'interrupteur. Mais rien ne se passe, il réessaye, toujours rien. Comme la machine n'a pas marché, l'américain est gracié. Viens le tour du belge. Quand on lui demande comment il veut se faire exécuter, ce dernier répond : Comme la chaise électrique ne marche pas, je vais prendre la guillotine!

Un belge qui vient d'acheter une voiture neuve est en train de la pousser sur l'autoroute. Un type qui passe sur l'autoroute s'arrête et lui demande :

– Qu'est-ce que tu fais mec ? T'as plus d'essence ?

– Non ! Répond le belge.

– Alors t'as oublié tes clefs de voiture ?

– Non ! Répète-t-il.

– Parce que t'es en panne ?

– Non !

– Parce que t'as pas de roues ?

– Non ! Tu n'y es pas…

– Alors pourquoi, putain !

– C'est parce que quand j'ai acheté ma voiture, le concessionnaire m'a dit de rouler doucement quand je suis en ville, mais de ne pas hésiter à la pousser quand je suis sur l'autoroute !!!

.....

Un belge fait le trajet Paris-Lyon en voiture.

Il prend une auto-stoppeuse en minijupe.

Celle-ci commence à lui faire du charme.

A l'entrée de Lyon le belge lui frôle la jambe par mégarde en changeant de vitesse. La nana le regarde droit dans les yeux et lui dit :

« Tu peux aller plus loin tu sais? »

Et le belge continue jusqu'à Marseille.

Solution fléché 1 - 357

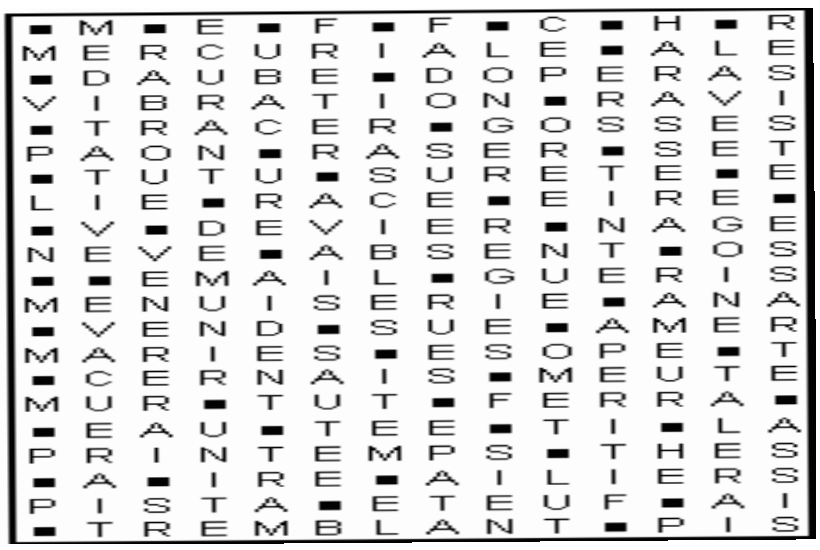

Solution fléché 2 - 358

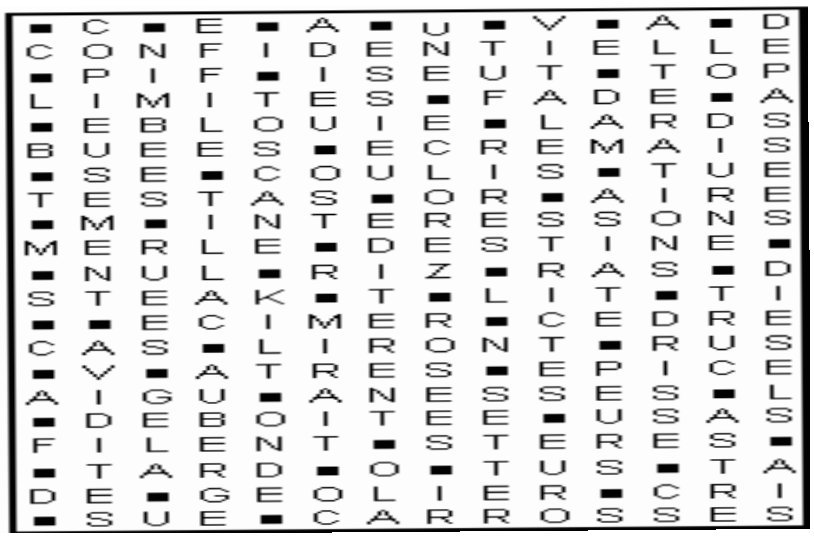

FLECHES 2 - 360

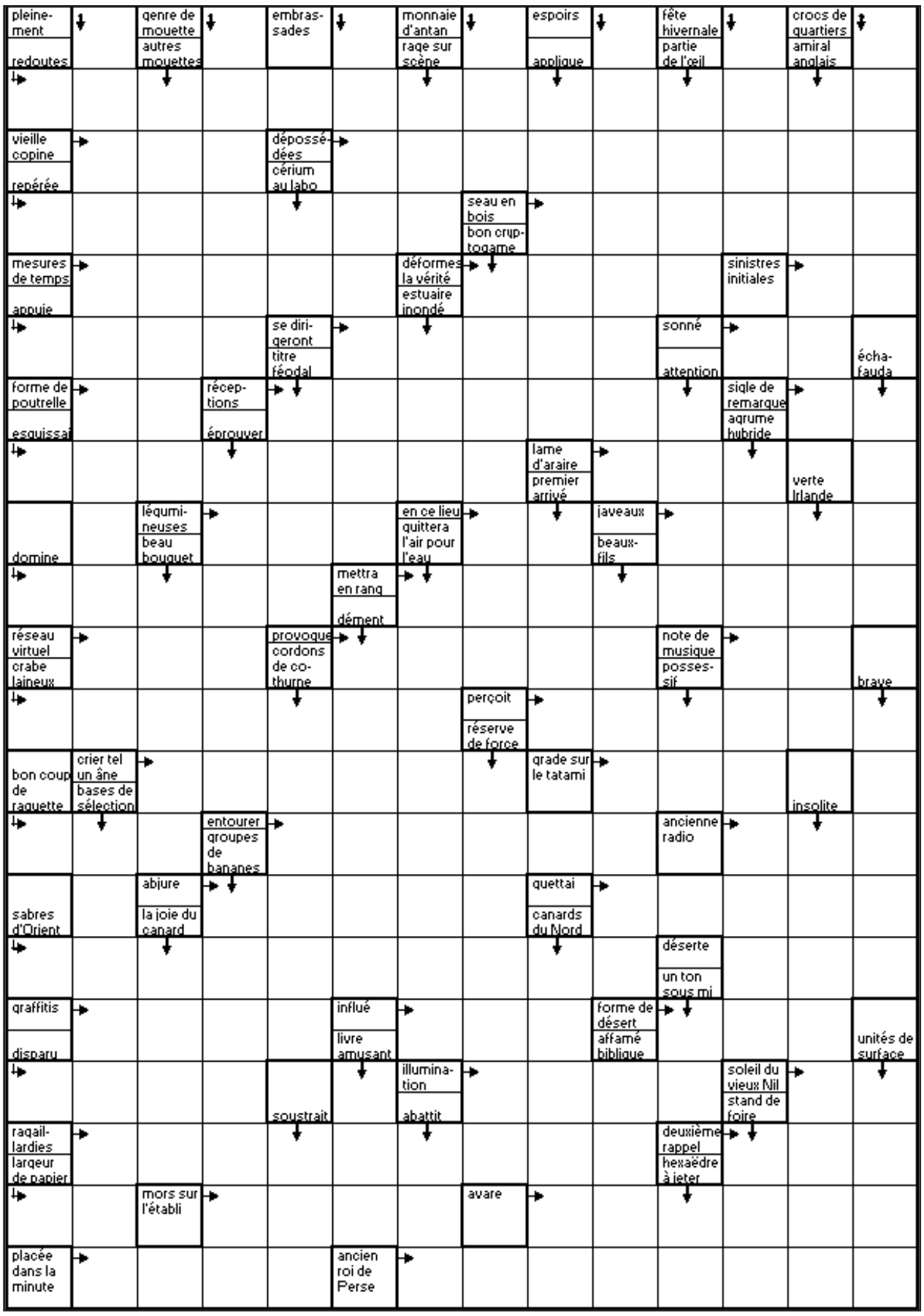

SUDOKU 120

	8	5			4	6	7	3
3	7	4	6		8			5
6				7	5	8		4
		3	9		1	2	4	8
		1					3	
			4	3	2	7		
	9		1			4		2
	2	6		4	9		8	
4				2		9		1

SOLUTION SUDOKU 119

9	7	4				5	8	1
		1	9		4	2		
5	2	6		1		9	3	4
6	8						7	2
7	4						5	8
3	6	5		4		7	2	9
		7	3		2	8		
2	1	8				6	4	3

HEURES DE PRIÈRES

- **Fadiar :** 05h:36 mn
- **Soubah :** 06h:53 mm
- **Tisbar :** 13h:16 mn
- **Takusan :** 16h:30 mn
- **Timis :** 19h:42 mn
- **Guéwé :** 20h:51 mn

Rabbanna, atina, fi dounya, khassanatan, wa fil akhiraty, khassanatan, wa hina azabanery

MESSE CHRETIENNE

Cathédrale de Dakar
Martyrs de l'Ouganda
06 h 30) 18 h 30
Saint Joseph de Médina
06 h 30 - 18 h 30

MOTS CROISÉS 484

Mots croisés FRV100 - Grille référence GR-484.

Horizontalement

1 - Sans-gêne
2 - Autorité maritime - Logis intime
3 - Science des temps présents et futurs - Rigueur
4 - Temps de règne - Rivière franco-allemande
5 - Bavarde - Qui couvre huit saisons
6 - Bien possédé - Supérieure - Spectacle au foyer
7 - Prend pour lui - Piquante herbacée
8 - Ne tiendra pas compte
9 - Ils sont généraux dans la joie - Locataires de bocal
10 -Diminuerait la hauteur - Fleuve en puissance

Verticalement

A - Jaquelin
B - Morillon si elle est brute
C - Coins à visiter - Cannibale légendaire
D - Rage en quatrain - Comble
E - Centre du temple grec - Lamine
F - Reperé - Tronquer
G - Pinnipède jongleur - Lanceuse d'Ariane
H - Autrefois ladrerie - Amour d'avare
I - Trouvait sa place
J - La feuille des scoops - Réseau mondial
K - Organiser solennelement
L - Cité des Pays-Bas - Vaincu d'Appotamox - Donc bien

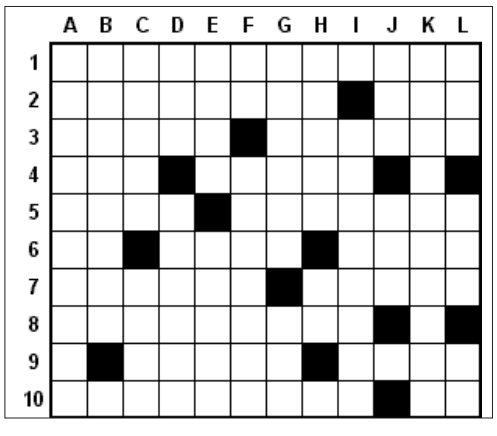

SOLUTION MOTS CROISÉS 483

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	M	A	T	E	R	I	A	L	I	S	M	E
2	E	M	A	N	A	T	I	O	N	■	U	T
3	N	A	I	T	■	E	M	I	E	T	T	E
4	U	S	E	E	S	■	O	R	S	■	E	■
5	I	S	■	R	I	E	N	S	■	P	R	O
6	S	E	C	R	E	T	S	■	C	H	A	I
7	E	R	R	E	R	A	■	A	I	L	■	N
8	R	■	A	R	R	I	M	E	R	O	N	T
9	I	O	S	■	A	N	O	R	E	X	I	E
10	E	C	H	A	S	S	I	E	R	■	A	S

Numéros utiles

Indicatif Sénégal (de l'étranger) 221	33 628 10 10	Sonatel 13	SOS MEDECINS 33 889 15 15
Renseignements 12 12	Sénélec (dépannage) 33 867 31 00	Hotline Orange 41 41	SUMA ASSITANCE 33 824 24 18/ 33 824 60 30
Horloge parlante 15	Sénélec (délestage BCC) 33 839 94 35	Commissariat Central 33 823 25 29 33 823 71 49	POMPIERS 33 823 03 50
Aéroport : 33 869 50 50	SDE (dépannage) 800 11 11	Gendarmerie num vert 800 20 20	

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République

Monsieur le président,

Dans le souci de garder notre dignité tout en servant loyalement notre pays dans un secteur vital qu'est la santé, nous venons porter à votre connaissance l'insoutenable situation que l'application de la toute nouvelle gouvernance sanitaire portée par les Comités de Développement Sanitaire (CDS) , installe chez les agents non fonctionnaires qui sont en exercice dans les structures de santé en général mais plus particulièrement dans le district sanitaire de Thiadiaye. Au delà même de la situation insupportable, il y règne une atmosphère de réelle frustration, de suspicion ou de fracture entre travailleurs. Les CDS ont fini de créer une aura de démotivation incommensurable chez les agents communautaires de santé, suite à l'application de la fameuse clé de répartition des dépenses des centres de santé imposée par le Ministre de tutelle. Démotivation d'autant plus exacerbée qu'il se susurrerait que seul le district de Thiadiaye, dans tout le département de mbour, aurait eu à imposé la clé de répartition des recettes générées par la structure de santé et qui devrait être édictée par le CDS. Il y a bientôt 3 mois que nous subissons la '' torture'', pendant que dans les autres districts à savoir Poponguine, Mbour et Joal, cela bute sur un refus catégorique et ferme des travailleurs.

D'ailleurs la grande et pertinente question qu'on se pose ici à Thiadiaye est la suivante: Pourquoi a-t-on appliqué depuis trois mois, la clé de répartition des recettes qui est préconisée par la nouvelle politique de gestion, sous le magistère d'un comité de santé sortant alors que le nouveau bureau du CDS n'est installé que le 10 juillet 2019? Pourquoi avoir procédé ainsi alors que dans la logique il aurait fallu un état des lieux et une passation de service, qui auraient donné une légitimation à l'équipe entrante?

En effet, si les CDS visent à améliorer drastiquement la gestion des centres de santé et autres structures sanitaires jadis pilotés par les fameux comités de santé, il est plus que évident que les intérêts essentiels pour ne pas dire vitaux des agents communautaires de santé n'ont pas été sérieusement pris en compte. Le zoom qui devait être fait sur ce maillon de la chaîne du personnel sanitaire quant à leur statut et salaire, à été mis aux oubliettes.

Monsieur le Président de la République, nous n'osons pas un instant, croire que vous êtes sans savoir que dans certains centres de santé du pays, le déphasage d'avec la législation du travail est érigé en mode de gestion du personnel non fonctionnaire recruté par le comité de santé qui se trouve être l'employeur principal.

IL faut au passage, mettre en surbrillance le fait que parmi le personnel communautaire, il y a des agents diplômés ou ayant acquis une solide expérience professionnelle dans les métiers de la santé ou autres spécialités rattachées, pour avoir servi pendant des décennies. Donc ayant sans ambages contribué à réaliser les bons résultats obtenus dans le domaine de la santé. Leur seul problème c'est de n'avoir pas eu la chance d'être recrutés dans la fonction publique. Ce ne sont ni la compétence, ni l'expérience dans tous les domaines qui font vraiment défaut. On trouve toutes les catégories de personnel allant du technicien de surface à l'échelle la plus élevée dans la profession. Comme on en trouverait parmi les agents recrutés effectivement par la fonction publique et mis à la disposition du ministère de la santé et de l'action sociale. Au nom de quoi les agents fonctionnaires, toutes catégories confondues, du balayeur à la hiérarchie supérieure, mériteraient une motivation financière supérieure à celle des agents non fonctionnaires, même si le travail et la responsabilité auxquels ils sont assignés sont égaux? Un gardien ou un technicien de surface, recruté dans la fonction publique, peut être motivé jusqu'à hauteur de 150 000 F alors qu'un infirmier, une sage femme ou un technicien de laboratoire, en dehors de sa rémunération, n'a pas le droit de bénéficier d'une motivation, comme c'est la règle au centre de santé de Thiadiaye depuis l'application de cette clé de répartition imposée depuis près de trois mois.

Monsieur le Président de la République, vous conviendrez avec moi qu'il n'y a pas de doute que pour que le secteur de la santé fasse de grands bonds positifs dans ses différentes politiques sanitaires, il urge de bien repenser la politique d'utilisation de cette frange du personnel que les comités de santé ont vraiment fini d'humilier durant 10 voire 20 ans de service puis envoyé à la retraite sans cotisations à l'IPRES ni couverture sanitaire digne de ce nom. Donc vous accepteriez avec nous que les bons résultats que le secteur de la santé revendique ou va revendiquer, sont portés, sans exclusive, par tout le monde, aussi bien le personnel étatique que le personnel communautaire qui, à mon avis, reste un important maillon de la chaîne. D'où le gouvernement gagnerait à créer une bonne symbiose, une complémentarité assortie d'une conciliation entre travailleurs de la santé, sans distinction, dans le but de mener un même combat pour un même objectif celui de réaliser une meilleure santé pour tous dans notre cher Sénégal.

On pourrait même se réserver le droit de se poser la pertinente question de savoir, où est l'inspection du travail ou le ministère de tutelle dans tout ça ? Ne serait-ce que pour une injonction dans le sens de la mise en conformité avec les textes relatifs au code du travail en vigueur au Sénégal, contre l'employeur qui est le comité de santé qui, si on n'y prend garde, pourrait entraîner le futur Comité de Développement Sanitaire dans sa logique. Comme si le gouvernement serait entrain de faire dans le laxisme, lui rendant, à nos yeux, approbateur des actions menées par les nouveaux comités de développement sanitaire si on nous force à boire cette amère pillule , à travers son ministre de la santé et de l'action sociale. Il serait peut-être dans une logique de cautionner la démotivation réelle déjà installée par les comités de santé au niveau des structures. Je peux bien me tromper. Alors que l'occasion était si évidente dans le sens de repenser positivement la situation dégradante de ces braves agents communautaires de santé, quand les CDS avaient été une option retenue pour remplacer les comités de santé qui, on ne le dira jamais assez, ont depuis longtemps atteint leurs limites.

Des agents recrutés depuis 5, 10 voire 20 et plus, sans respect des normes édictées par la législation du travail, ni cotisations sociales, sont toujours dans la même situation. Le centre de santé de Thiadiaye en est, plus particulièrement, un exemple très illustratif. Une situation très compliquée dans laquelle l'agent communautaire se retrouvera, une fois l'âge de la retraite atteint. Est-ce humain qu'un agent, après plus de 20 ans de bons et loyaux services soit envoyé à la retraite avec une petite enveloppe de 200 000 F par son employeur ?

Monsieur le Président de la république, à l'instar d'un pays voisin, le Mali, pour ne pas le nommer, qui a fini de régler le problème des agents de santé non étatiques depuis 2006, en acceptant de penser objectivement et positivement une convention collective des centres de santé communautaires, où les rapports entre employeurs et travailleurs non étatiques des centres de santé, sont sans anicroches, nous vous saurions gré d'avoir l'extrême amabilité d'accorder aux agents non étatiques des centres de santé de notre pays, de votre haute bienveillance, une suspension de l'application des CDS, pour aller véritablement dans le sens de mieux repenser cette nouvelle gouvernance des structures de santé qui doit nécessairement prendre en compte l'intérêt des agents communautaires quant à leur statut et leur rémunération bafoués par certains comités de santé du pays.

Pour épargner à la population sénégalaise, dont la santé demeure plus que précaire, d'éventuelles perturbations, dans les structures de soins, ce qui pourraient découler de l'application au forceps des CDS avec une clé de répartition de recettes qui ne favorise ni ne valorise les agents socio-sanitaires et autres employé--s non fonctionnaires de l'état, l'urgence, à mon humble avis, serait de sursoir à l'application de cette nouvelle forme de gestion des structures de santé dans sa rubrique clé de répartition des recettes, jusqu'à nouvel ordre, le temps de bien repenser en profondeur, de long en large, la feuille de route des CDS qui devraient sans tergiverser, prendre en compte l'ensemble des points relatifs à l'emploi des agents socio-sanitaires et autres travailleurs recrutés depuis plusieurs années par ces futurs défunts comités de santé.

Diokel Ndiaye
Jiokel20358@gmail.com

Non à l'atteinte à l'honneur du Chef de l'Etat et Non à une Justice aux ordres

« Tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs: celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. » Montesquieu

Expression du XVIIIe siècle, le crime de lèse-majesté s'employait strictement pour désigner un crime commis envers le monarque ou les symboles le représentant.

Le délit d'offense au président de la République est puni d'un emprisonnement et ou d'une amende. Les peines ne sont applicables cependant, qu'au président en exercice. Les anciens présidents ne sont pas concernés par cette loi. On parle d'offense quand les propos utilisés sont blessants, méprisants et portent aussi atteinte à la considération du président de la République. Ces propos peuvent être des propos concernant sa vie publique, privée et les actes passés. Pour que les propos soient catégorisés sous cette loi, il fait que le délit revêt un caractère intentionnel.

Le président de la République

Le statut du chef de l'Etat est un statut très particulier, il n'est pas un citoyen comme les autres donc dans ce cas, il ne peut pas jouir des mêmes droits que les autres citoyens. Il est très normal qu'il jouisse de plus de droits que nous, les citoyens ordinaires. Si vous êtes d'accord avec moi, donc il doit aussi jouir du droit d'être protégé contre les offenses, car il s'agit là d'une institution à protéger et non d'une personne.

Cependant, jusqu'à quel seuil peut-on critiquer les actions du président de la République ou la politique du Gouvernement sans être accusé d'offense ? Seul le juge dans son interprétation, peut en décider. C'est pour cette raison que le ministre de la Justice dit qu'il assume toute sa responsabilité face à « un individu qui par ses écrits, passe son temps à insulter celui qui incarne l'institution la plus sérieuse, la plus en vue. » Nous sommes parfaitement d'accord avec lui et il est dans son rôle. Il ajoute en disant que la Justice ne permettra à personne, peu importe son statut d'affaiblir ou de banaliser nos institutions, car cela ouvre la voie à la déstabilisation. Cependant, le délit d'offense au chef de l'Etat est en train d'être abrogé dans les grandes démocraties, car il incarne l'arbitraire royal et est aussi utilisé pour faire taire les opposants politiques. A quand l'abrogation au Sénégal ?

Institutions fortes ?

Nous devons rappeler que toutes les dictatures du monde ont eu à faire recours à leurs propres institutions. Ces institutions ont été fortes et c'est la raison pour laquelle les dictateurs ont pu asseoir leurs ambitions autoritaires. Je vais vous dire pourquoi il y a ce sentiment de dictature au Sénégal, et pourquoi la population ne fait plus confiance à la justice de son propre pays.

« Vous avez beaucoup d'enfants ! » Qui ne se rappelle pas de cette fameuse phrase du président turc, faisant référence au nombre de ministres ? Notons qu'au moment des faits, le gouvernement comptait au minimum 82 ministres pour moins de 16 millions d'habitants. Durant la campagne, Macky Sall nous avait promis 25 ministres et il n'a su maintenir cela que durant 6 mois. Si la population est révoltée et frustrée, il s'agit d'une accumulation de plusieurs facteurs. Cette frustration vient beaucoup plus de la Justice que de n'importe quel autre corps. Le sentiment d'injustice a souvent été la cause des révoltes dans les grandes nations et le Sénégal n'est pas à l'abri.

En 2011, Macky Sall disait que « le pouvoir judiciaire n'est pas toujours en mesure d'assurer pleinement ses missions avec impartialité et indépendance », la population est carrément tombée sous son charme. C'est cette perception de trahison qui révolte la population, car ce que Macky Sall disait en 2011 est devenu pire en 2019.

Monsieur le Ministre de la Justice, vous rappeliez-vous en 2012 quand Macky Sall disait qu'il s'engage à « renforcer l'indépendance du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) par sa composition, son organisation et par son fonctionnement » ? Votre prédécesseur nous avait dits que non, le président ne parle pas de se retirer, mais de prendre un peu de recul.

Le président de l'Union des Magistrats du Sénégal, n'avait-il pas dit que quand ils jugent, ils subissent une pression telle que certains peuvent prendre des décisions qui plairaient à l'exécutif ? Monsieur le Ministre, il faut comprendre la population quand elle est frustrée et qu'elle en ait assez des emprisonnements. On sent qu'il y a une justice sélective depuis le début du septennat de Macky Sall. Certains disent qu'il a usé d'une justice sélective pour éliminer le fis du président Wade et l'ancien maire de Dakar. Je ne cautionne pas le détournement de deniers publics, cependant, je suis pour une justice équitable. Notre justice, est-elle équitable ?

Combien de dossiers étaient dans le rapport de l'Ofnac concernant des apéristes sans suite ? Dois-je rappeler le cas de l'ancien responsable du COUD qui était accusé de détournement de deniers publics et qui s'est vu félicité en étant promu au rang de ministre ? Dois-je aussi vous rappeler l'affaire des 29 milliards du Prodac ? Et l'affaire des 90 milliards ? L'affaire Bictogo ? Le népotisme au sein de l'Etat ? L'affaire des ressources naturelles ? Et le griot du président, qui avoue être corrompu et accuse un ancien ministre de corruption ? Honnêtement monsieur le ministre, pensez-vous qu'avec cette liste non-exhaustive, que les Sénégalais doivent toujours faire confiance à leur justice ? Il faut une refonte des institutions dont vous parlez, car je peux vous assurer qu'elles sont affaiblies.

Enfin

Il faut favoriser un état de droit et que les droits de chaque Sénégalais soient respectés sans discrimination pour que nous puissions avoir une atmosphère détendue au Sénégal. Pour que cela puisse se réaliser, il faut revoir le système judiciaire dans son ensemble. Les Sénégalais sont fatigués, ils n'ont pas d'emplois et la pauvreté est endémique. Honnêtement, je peux vous assurer que les Sénégalais n'ont pas un problème d'institutions fortes ou faibles, mais plutôt un sérieux problème pour assurer les trois repas quotidiens et aussi d'une justice équitable. Je ne serai jamais pour une atteinte à l'honneur du Chef de l'Etat, mais je ne serai jamais avec une Justice aux ordres non plus.

Mohamed Dia

Les injustices de la Justice au Sénégal

"Les gens ne supportent pas le sentiment d'injustice. La pauvreté, le froid, même la faim, sont plus supportable que l'injustice."

A chaque fois que nous disons que la Justice a de sérieux problèmes et qu'il faut une refonte, on nous dit qu'on parle toujours des prisonniers politiques ou activistes détenus comme Khalifa Sall, Karim Wade, Guy Marius Sagna et Adama Gaye parmi tant d'autres. Nous allons dédier cette tribune aux détenus invisibles et sans voix pour démontrer les injustices de la Justice au Sénégal.

Dans un cadre général de débat de société, on note beaucoup d'arrestations d'activistes, de journalistes et d'opposants récemment. La machine judiciaire a tendance à s'auto-activer dans le but de plaire au pouvoir exécutif. Quand on ne peut plus parler d'indépendance de la Justice, on ne peut plus parler de République. Certes, certains magistrats et juges font du bon travail, avec les ressources limitées dont ils disposent, mais la majorité reste au service de l'exécutif. Il y a des faits qui fassent que nous puissions dire sans risque de nous tromper que le pouvoir judiciaire a besoin de plus d'indépendance et d'équité. La population a besoin d'avoir confiance en la Justice, et de sentir que la Justice est indépendante, et que son fonctionnement est normal.

Amnistie

Des violations des droits de l'homme ont toujours pris place dans le monde et parfois sous le regard complice des autorités. Au Sénégal, les autorités sont connues pour faire recours à des stratagèmes politiques pour éviter d'emprisonner les hommes de tenue et les personnes du même camp. Nous n'allons pas trop retourner dans l'histoire de notre jeune pays pour montrer comment les pouvoirs ont été utilisés sans contre-pouvoir. Le conflit en Casamance a fait plus de 5 000 morts et plus de 60 000 personnes déplacées depuis 1982. En 2004, le président Wade a décrété une loi d'amnistie pour toutes infractions commises en rapport avec le conflit. Les familles des victimes sont ainsi laissées sans aucun espoir de justice ni de réparation.

Dans le document d'Amnesty de 1998, on y voit un témoignage d'un jeune Casamançais disant : « J'ai été déshabillé et terrassé par six gendarmes qui m'ont mouillé avec de l'eau. Puis on a branché un fil de courant électrique sur mes pieds et mes oreilles et on a fait passer du courant alternatif, produit en tournant une manivelle. Le courant électrique est arrivé au cœur, j'ai eu mal aux oreilles et je n'entendais plus. Cela m'a fait si mal que j'ai enlevé les fils électriques et j'ai alors reçu un coup-de-poing dans le visage. » Dans ce même document, on voit aussi le témoignage d'une femme casamançaise violée par les rebelles : « Ils m'ont écarté les jambes et ont mis du sable et un bout de bois dans mon sexe avec leurs quatre doigts. » Combien de milliers de personnes ont été arbitrairement détenues, torturées, enlevées, violées et tuées sans suite ?

Mort injuste

En 2007, Dominique Lopy est arrêté au commissariat central de Kolda suit à une plainte du Président du Conseil Régional de Kolda pour le vol d'un téléviseur. Un des policiers avait affirmé à la maman du défunt que s'il ne rend pas le téléviseur, ils allaient le tuer. Il est mort durant sa garde à vue. Durant les manifestations de la population, un tailleur du nom de Dioutala Mané, sortait de son atelier pour traverser la rue, il sera abattu d'une balle dans le dos par les forces de sécurité.

Alioune Badara Diop est mort dans les locaux du Commissariat de Ndorong à Kaolack. Il avait été arrêté suite à une plainte pour abus de confiance lié à un achat d'une moto. Durant sa garde à vue, il sera trouvé mort dans sa cellule.

Modou Bahoum, est mort dans les locaux de gendarmerie de Karang en 2009 durant sa garde à vue. Le motif de l'arrestation n'est autre que le trafic de chanvre indien.

En 2009, Aboubacry Dia est décédé dans les locaux du commissariat de Matam. Le certificat d'inhumation fait état d'une asphyxie mécanique et l'autopsie a conclu une mort par strangulation.

Des étudiants ont été tués et les procédures traînent et des informations sont retenues par les autorités.

L'impunité qui règne face aux actes de tortures est extrêmement grave. Quand on veut entamer des poursuites judiciaires face aux membres de forces de sécurité, il faut l'autorisation du ministère de l'Intérieur pour les policiers ou de la Défense pour les gendarmes et militaires. Ces derniers sont souvent réticents face à la poursuite de ces forces de sécurité.

Pourtant les textes nous disent que : « Le Sénégal est un État de droit où la Constitution garantit à tous les citoyens l'égalité juridique. »

Combien de policiers ou de gendarmes qui sont présumés coupable ont été traduits en justice ?

Conditions inhumaines

Selon l'ancien ministre de la Justice, à la date du 3 décembre 2018, il y avait 10 375 hommes et 306 femmes détenus dans les prisons. Il s'y ajoute 219 mineurs et ceux qui sont en longue détention sont de 289. Selon plusieurs rapports des droits de l'homme, les conditions des détenus sont délétères et très dures à cause de la surpopulation, du manque de nourriture et l'insuffisance des soins médicaux. Dans la prison de Rebeuss, la population carcérale est deux fois plus nombreuse que ce qu'elle était supposée compter. Des mineurs sont incarcérés avec des adultes et les nourrissons vivent avec leur mère dans les cellules générales, sans accès aux soins médicaux ni de nourriture adéquate pour les mamans et les nourrissons.

À Reubeuss, des prisonniers avaient entamé une grève de la faim à cause de la longue durée des détentions provisoires et les conditions d'incarcération. Il y a eu une autre grève où des centaines de prisonniers avaient entamé une grève de faim de deux semaines contre les conditions de détention et cela avait abouti à une émeute ayant causé la mort d'un prisonnier. À Kaolack, on avait vu la grève de la faim des prisonniers pour leurs conditions. Selon les chiffres disponibles, 50 prisonniers auraient été morts en 2014 dans les prisons et centres de détention.

La loi c'est moi

La loi sénégalaise nous dit qu'il faut un mandat d'arrêt émis par les juges pour que la police puisse procéder à une arrestation. Combien de fois avons-nous eu des cas où la police a incarcéré des personnes sans mandat ? Combien de détenus ont accès à un avocat ? Et la présomption d'innocence ? Et leurs autres droits en tant que détenus ?

Le manque de personnel et la corruption rendent aussi ce secteur très difficile à gérer. Les procureurs ont eu à refuser de traduire certaines personnes en Justice, résultant dans l'impunité totale. Dans son rapport annuel, l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC) nous révèle les pots-de-vin, les détournements, la fraude et l'abus de pouvoir entre autres au sein des institutions gouvernementales. Le rapport avait indexé, parmi les agents les plus corrompus, deux alliés du président. Conséquemment, la présidente de l'OFNAC avait été démise de ses fonctions. Vraiment, la loi c'est moi.

Enfin

Il est temps que des mesures correctives soient prises, et qu'on s'attaque à la corruption. N'importe quel pays qui aspire à devenir une nation émergente doit avoir une police libre, une presse libre et surtout une justice indépendante. Le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire est la raison principale qu'il n'arrive pas à faire respecter la loi. Quand les procureurs, les juges et les magistrats sont redevables d'intérêts politiques et que le président et son ministre de la Justice contrôlent leur carrière, pensez-vous qu'ils pourront faire leur travail avec impartialité ?

« Parfois, il incombe à une génération de faire preuve de grandeur. Vous pouvez être cette grande génération. » Mandela

Mohamed ÒDia

MY MEDIA GROUP
DAKAR TIMES

LA SOCIETE
«MY MEDIA GROUPE»
SOCIETE EDITRICE
DU QUOTIDIEN
«DAKAR TIMES»

ADRESSE : Derklé Cité Marines n°37
CONTACTS : 00221-33 864 55 25
EMAIL : timesdakar@gmail.com
SITE : www.dakartimesnews.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Mamadou Mouth BANE
DIRECTEUR DE LA REDACTION
Serigne Mour DIOP

MONTAGE
B. BASS
IMPRESSION ET DISTRIBUTION
Graphik Solution
graphiksolution.sn@gmail.com

TOURNOI DE DAKAR - 2 MATCHS, 2 VICTOIRES

Ça sent bon pour les Lionnes !

Tout le contraire du premier match contre la Cote d'Ivoire samedi, (70-61) où les Lionnes n'ont pas véritablement forcé leur talent, hier face à l'Angola, la dualité était toute autre. Un match palpitant obligeant la bande à Astou Traoré à sortir le grand jeu en seconde période pour faire la différence face à l'un des grands favoris du prochain Afrobasket.

2 sur 2. Après le succès contre la Cote d'Ivoire, l'équipe nationale féminine du Sénégal était très attendue hier, face à un grand rival, l'Angola. Au finish, les Lionnes ont assuré leur deuxième victoire, même devant les angolaises, difficile à manœuvrer.

Dès l'entame de la partie, les deux coachs ont montré leurs envies en aligné quasiment leurs supposés cinq majeurs. Coté sénégalais, Cheikh Sarr n'a pas lésiner sur les moyens du bord en alignant d'entrée Astou Traoré, Yacine Diop, Mame Marie Sy, Bintou Diémé et Maïmouna Diarra. Un début de match très compliqué pour les Lionnes qui vont d'ailleurs terminer le premier quart temps en désavantage au score (16-17). Les filles de Cheikh Sarr n'ont pas été vraiment dominé, mais ont péché sur des pertes de balles sur lesquelles, les angolaises ont vraiment profité. Mais grâce notamment à la meneuse de l'équipe Lucas, à la limite intenable et très habile. Au second quart temps, les choses semblent s'améliorer avec notamment l'entré en jeu de Ndèye Sène qui a mis du rythme dans le jeu de l'équipe sénégalaise. Résultat, les Lionnes rentrent dans les vestiaires en menant la course en tête (44-39 soit neuf points d'écart).

A l'opposé du Sénégal, l'équipe angolaise n'est pas rentrée dans les vestiaires pendant la pause, préférant rester sur le banc et discuter de la suite. A la reprise, son coach tente de déjouer en faisant appel à deux meneuses, Lucas et Fineza Eusebio pour mettre le rythme et épuiser les sénégalaises. Cette nouvelle stratégie n'a pas trop marché. Au contraire, les maillots verts atteignent leur vitesse de croisière. Le Sénégal commence à se balader, les angolaises semblent désormais dépassées par la tournure des événements avant même le début du quatrième quart temps. Le public donne plus de la voix ; les Lionnes offrent le spectacle. Elles ont réussi à marquer plus de 20 points dans les deux derniers quarts temps et la messe est dire. 88-69 score finale ; soit 189 points d'écart. Un score qui ne reflète pas forcément la physionomie du match. Tellement, les Antilopes noires ont tenu tête aux vice-championnes d'Afrique à domicile avant de céder en seconde période.

Des Lionnes tranquilles contre la Côte d'Ivoire

Avant ce grand test, la bande à Astou Traoré avait réussi une belle entrée en matière dans son tournoi samedi. Les Lionnes ont pris le meilleur sur une vaillante équipe de la Côte d' Ivoire avec neuf points d'écart.

S'il est vrai que les sénégalaises n'ont pas été si phénoménales, elles ont quand même tenu leur rang face aux Éléphantes. Les Lionnes ont par moment couru derrière le score mais sans jamais être inquiètes. Le sélectionneur national Cheikh Sarr a bien profité de cette rencontre, pour faire tourner largement son équipe afin de tester tout le monde en procédant à de nombreux changements. Presque toutes ont répondu présentes dans ce match. Les Lionnes parfois mises en difficultés sont parvenues à assurer le succès dans cette première sortie du tournoi préparatif à l'Afrobasket 2019. A beau tourner, des joueuses se sont bien faites remarquer. C'est la casa jeune Yacine Diop est meilleur marqueuse de ce match. En 20 minutes et 11 secondes jouées, elle a inscrit 14 points avec 3 rebonds et 2 passes décisives. Elle est à 2 points d'Astou Traoré. Le capitaine des lionnes compte 12 points et 4 rebonds. Elle est la joueuse la plus utilisée de l'effectif des lionnes avec 22 minutes 26 secondes.

Maïmouna Diarra est la plus présente au rebond avec 7 rebonds, tous défensifs. Au compteur 7 points et 2 contres en 14 minutes et 46 secondes jouées. Bintou Diémé compte aussi 7 points (un tir primé) et 4 passes décisives en 14 minutes et 7 secondes. Le Sénégal pourra souffler un tout petit peu ce lundi contre l'Égypte pour cloitrer en beauté sa préparation en attendant la vraie compétition qui débute ce 10 Aout.

Jacques Victor GOMIS

MERCATO - GARDIEN DES BUTS DES LIONS

Edouard Mendy arrive à Rennes

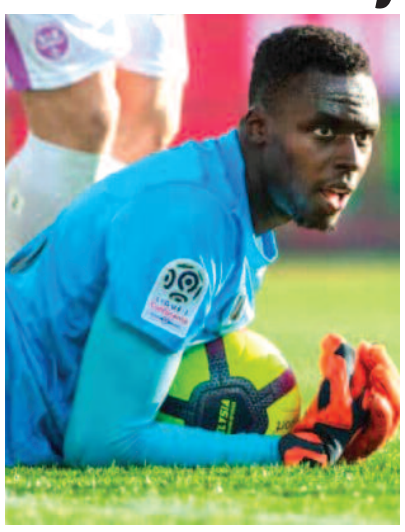

C'est désormais officiel ou presque peut-on dire ! Le Président du Stade de Rennes, Olivier Letang a annoncé ce samedi au terme de la rencontre du Trophée des Champions remportée par le PSG, que le portier international sénégalais, Edouard Mendy allait rejoindre son club dans les prochaines heures.

Il y'a juste quelques heures, Wiwsport faisait part de la nouvelle selon laquelle, Montpellier serait revenu à la charge pour Edouard Mendy. En zone mixte ce samedi au sortir du match soldé par une défaite face au PSG, Olivier Letang, Président de Rennes a annoncé l'arrivée prochaine du gardien de but sénégalais du Stade de Reims, Edouard Mendy, nous révèle Daily Mercato.

Longtemps courtisé par son ancien club, l'Olympique de Marseille, Edouard Mendy devrait donc rejoindre la colonie sénégalaise avec Ismaïla Sarr et Mbaye Niang. Alors que son coéquipier en sélection, Abdoulaye Diallo qui était devenu remplaçant a quitté le navire breton en début de mercato, Mendy sera le remplaçant de Koubek qui serait déjà sur le départ.

Pour cause de confidentialité, le Président Letang s'en est arrêté là, mais Rennes ne devrait pas tarder à officialiser le transfert de l'un des meilleurs gardiens de la Ligue 1. Une bonne pioche pour le club breton !

Wiwsport

ELIMINATOIRES CHAN 2020

Les «Lions» éliminent le Libéria pour affronter la Guinée

L'équipe nationale du Sénégal s'est qualifiée au prochain tour des éliminatoires du CHAN en écartant le Libéria (3-0). Supérieurs aux Libériens, les «Lions» ont dominé de bout en bout la rencontre avec une pluie d'occasions ratées.

Après la perte de la CAN des séniors en Egypte, l'équipe nationale locale essaie de participer au CHAN en affrontant le Libéria au stade Léopold Sédar Senghor. Pour la manche aller, les hommes de Serigne Saliou Dia s'étaient inclinés à la dernière minute du match sur la plus petite des marges (1-0). Au retour, l'objectif était clair : s'imposer à domicile. Dès le début de la rencontre, les sénégalais ont envahi la surface libérienne. En première période par l'intermédiaire de Youssoupha Badji, Jean Diouf et Ousseynou Niang, le manque d'efficacité des «Lions» a rendu le public dubitatif sur une éventuelle qualification. Mais c'est au retour des vestiaires que l'attaquant de Génération Foot, Jean Diouf ouvre le score et revient au niveau du Libéria. Dès lors, c'était une asphyxie totale. L'ailier de Diambars, Ousseynou Niang convoqué à la dernière minute pour aider la sélection, double la mise sur une accélération et une frappe au premier poteau. Impuissant le Libéria abandonne et les «Lions» continuent d'appuyer sur la plaie. Rentré en jeu, Abdoulaye Bâ sur coup franc conclut le débat en inscrivant le troisième but du Sénégal. Au prochain tour, ils affronteront la Guinée.

Serigne Saliou Dia, coach des Lions «notre objectif, c'est la qualification»

«La victoire a mis du temps à venir mais nous étions sûrs de notre stratégie», a analysé le technicien sénégalais informant avoir demandé à ses joueurs de continuer dans le même sens à la fin de la première période. «Il ne nous avait manqué que des buts, mais les 45 premières minutes étaient bien dans le contenu même s'il y a eu de la précipitation lors de la finition», a-t-il dit rappelant que la stratégie était d'écarter le jeu au maximum en passant par les côtés. Et c'est logiquement que le premier but est venu d'un centre de Khadim Diaw pour Jean Louis Barthélémy (50-ème minute). C'est dans ce sens que le coach national «a décidé de maintenir sa confiance à Ousseynou Niang» qui avait pourtant fait beaucoup de mauvais choix en première période.

«Nous allons mettre sur pied la meilleure équipe pour aller décrocher la qualification», a dit Serigne Saliou Dia en conférence de presse. «Nous savions que ce serait difficile mais nous y avons cru. Mais il n'y a pas de quoi pavoiser», a dit l'entraîneur national, rappelant que l'objectif est d'être présent au CHAN prévu en Egypte. Reconnaissant la difficulté de la tâche pour mettre sur pied une sélection locale où les joueurs sont l'objet de plusieurs sollicitations, l'entraîneur national estime qu'il faut mettre sur pied une stratégie gagnante.

«Et pour cela, nous lançons un appel à tous les techniciens pour qu'ils apportent leur savoir-faire pour faire grandir cette équipe», a-t-il dit, annonçant qu'il fera encore appel aux U20 pour renforcer son groupe de performance. «Nous allons mettre sur pied la meilleure équipe pour aller décrocher la qualification», a-t-il insisté refusant de se focaliser sur le prochain adversaire du Sénégal, la Guinée. «Notre objectif, c'est la qualification et quel que soit l'adversaire en face, il faudra mettre en place une stratégie gagnante», a-t-il par ailleurs ajouté.

El Hadji Malick SARR

BRÈVES... BRÈVES... BRÈVES...

Et c'est encore City qui sourit devant Liverpool

Manchester City a eu le dernier mot, à l'issue d'un duel électrique, face à Liverpool. Le champion d'Angleterre en titre a battu son dauphin aux tirs au but, ce dimanche à Wembley (1-1, 5-4 aux t.a.b.). Kyle Walker a réalisé un sauvetage monumental, et décisif, sur sa ligne, face à Mohamed Salah, dans le temps additionnel. Puis Claudio Bravo a mis Georginio Wijnaldum en échec.

Suarez délivre le Barça face à Arsenal

Le FC Barcelone s'est imposé face à Arsenal, dimanche soir, au Camp Nou, lors du Trophée Joan Gamper et a bien lancé sa saison 2019/2020. Mené au score après le but de Pierre-Emerick Aubameyang, le club catalan est allé chercher la victoire en seconde période avec les buts de Maitland-Niles (69e, csc) et une volée sublime de Luis Suarez (90e). Antoine Griezmann a joué 78 minutes.

Dortmund puni le Bayern

Le Borussia Dortmund a fait tomber le Bayern Munich, triple tenant du titre, ce samedi à domicile (2-0). Les Munichois se sont procuré beaucoup d'occasions mais ont manqué d'efficacité et l'ont payé. Dortmund a marqué deux buts en contre en deuxième période, grâce, notamment, à Jadon Sancho. Le jeune Anglais (19 ans) a été une fois à la passe et une fois à la conclusion.

CYAN - MAGENTA - JAUNE - NOIR